

# ACTES DU 4<sup>e</sup> COLLOQUE ÉTUDIANT SUR LA RECHERCHE PARTENARIALE



**Défis et enjeux de la recherche partenariale pour jeunes  
chercheur.e.s**

**Vendredi 17 mai 2019, Université du Québec à Montréal**

## Présentation du 4e Colloque étudiant sur la recherche partenariale

En mai 2019, la Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale tenait son quatrième Colloque étudiant sur la recherche partenariale<sup>1</sup>.

Les étudiant.e.s des cycles supérieurs ayant vécu une ou des expériences de recherche partenariale, soit en tant qu'auxiliaire de recherche ou dans le cadre de leur mémoire de maîtrise ou de leur thèse de doctorat, étaient invité.e.s à soumettre une proposition de communication. Les étudiant.e.s dont le projet de mémoire ou de thèse vise à documenter certains aspects de la recherche partenariale étaient aussi visé.e.s par cet appel.

### Défis et enjeux de la recherche partenariale pour les jeunes chercheur.e.s

Les communications soumises devaient aborder certains défis ou enjeux relatifs à la recherche partenariale, c'est-à-dire des questionnements que des étudiant.e.s ont pu identifier en faisant l'expérience de ce type de recherche : recherche-action, recherche collaborative ou participative. Cette stratégie de recherche exige une mise en proximité et une mobilisation des chercheur.e.s et des praticien.ne.s de façon à combiner leurs savoirs, leurs méthodes et leurs ressources afin de réaliser des activités de recherche qui seront autant pertinentes pour le milieu universitaire que pour le milieu de la pratique.

### Conférence d'ouverture

La quatrième édition du Colloque étudiant sur la recherche partenariale a été lancée par une conférence intitulée : « Le travail du chercheur en recherche participative ». Celle-ci a été donnée par monsieur Jean-François René, professeur à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal. Celui-ci collabore au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) et à l'Incubateur universitaire de Parole d'excluEs.

### Moment d'échange entre jeunes chercheur.e.s

Tout au long de la journée du colloque, des périodes d'échange ont permis aux jeunes chercheur.e.s de discuter en plénière des enjeux, des défis et des apports de la recherche partenariale, notamment au sein de leur parcours académique.

---

<sup>1</sup> Par recherche partenariale, nous entendons une posture théorique et une approche méthodologique fondées sur le croisement des savoirs et la coconstruction des connaissances.

## Prix « Donna Mergler et Karen Messing »

Un prix a été accordé aux trois meilleures communications présentées dans le cadre de ce colloque.

Le 1<sup>er</sup> prix, une bourse de 500 dollars, a été décerné à Mathilde Hasnae-Manon, étudiante au doctorat en études urbaines, à l'Université du Québec à Montréal.



Le 2<sup>e</sup> prix, une bourse de 300 dollars, a été remis à Véronica Gomes, étudiante au doctorat en sociologie, à l'Université du Québec à Montréal.



Le 3<sup>e</sup> prix, une bourse de 200 dollars, a été accordé à Emmanuelle Piedboeuf, étudiante à la maîtrise à l'Institut national de recherche scientifique.



## Remerciements

Nous remercions les membres du comité d'évaluation des meilleures communications présentées à ce colloque:

- Stéphanie Bernstein, professeure, département des sciences juridiques, UQAM
- Mélanie Pelletier, conseillère en transfert, Territoires innovants en économie sociale et solidaire - Organisme de liaison et de transfert (TIESS-OLTIS)
- Denis Bussièrès, agent de recherche, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et titulaire d'un doctorat en sociologie, UQAM

Nous remercions les membres du comité de révision des actes du colloque :

- Mélanie Pelletier, conseillère en transfert, Territoires innovants en économie sociale et solidaire - Organisme de liaison et de transfert (TIESS-OLTIS)
- Houssine Dridi, professeur, département d'éducation et pédagogie, UQAM
- Denis Bussièrès, agent de recherche, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et titulaire d'un doctorat en sociologie, UQAM
- Jean-Marc Fontan, professeur, département de sociologie, UQAM
- Marlène Pominville-Racette, agente de support à la recherche, Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale

Nous tenons également à souligner la contribution des membres du Comité de direction de la Chaire :

- Denis Bussièrès, agent de recherche, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et titulaire d'un doctorat en sociologie, UQAM
- Houssine Dridi, professeur, département d'éducation et pédagogie, UQAM

- Jean-Marc Fontan, professeur, département de sociologie, UQAM
- Joanne Burgess, professeure, département d'histoire, UQAM
- Josée S. Lafond, doyenne de la faculté des sciences humaines, UQAM
- Karen Messing, professeure émérite, département des sciences biologiques, UQAM
- Mélanie Pelletier, conseillère en transfert, Territoires innovants en économie sociale et solidaire - Organisme de liaison et de transfert (TIESS-OLTIS)
- Marcel Simoneau, directeur, Service aux collectivités de l'UQAM
- Nathalie Lafranchise, professeure, département de communication sociale et publique, UQAM
- Stéphanie Bernstein, professeure, département des sciences juridiques, UQAM
- Claire Sabourin, agente de recherche et de planification, faculté des sciences humaines, représentante de Josée S. Lafond, doyenne de la Faculté des sciences humaines

Enfin, pour avoir présidé le Colloque étudiant sur la recherche partenariale, nous remercions :

- Jean-Marc Fontan, professeur, département de sociologie, UQAM

## Table des matières

<b>Présentation du 4e Colloque étudiant sur la recherche partenariale</b> .....	1
Défis et enjeux de la recherche partenariale pour les jeunes chercheur.e.s.....	1
Conférence d'ouverture .....	1
Moment d'échange entre jeunes chercheur.e.s.....	1
Prix « Donna Mergler et Karen Messing ».....	2
Remerciements .....	2
<b>Table des matières</b> .....	4
<b>Liste des sigles et acronymes</b> .....	6
<b>Le travail du chercheur en recherche participative</b> .....	7
Comment peut-on être partenaire de ces organisations, dans la perspective de générer une plus grande justice sociale, de participer ainsi au bien commun ? Qu'est-ce que cela veut dire pour le travail du chercheur universitaire ?.....	8
Qu'est-ce que l'on fait ensemble ? Les visées de la recherche ! .....	8
Comment travailler ensemble ? .....	9
Quelques enjeux .....	11
Références .....	13
<b>Définir les conditions pour un engagement équitable et réciproque dans la recherche partenariale en contexte autochtone</b> .....	15
Recherche partenariale en contexte autochtone.....	15
Conditions en amont de la recherche pour un engagement équitable .....	17
Repenser le processus de recherche .....	18
Prendre en compte les différentes épistémologies.....	20
Favoriser l'équité et la réciprocité dans les relations de recherche .....	20
Reconnaître le temps nécessaire au développement de la recherche partenariale.....	21
Développer des outils communautaires permettant de s'appropriier les codes de la recherche	21
Conclusion et retour sur le projet .....	21
Bibliographie .....	23
<b>Les savoirs mobilisés par les élus des petites municipalités québécoises : modalités et utilisations en contexte de développement territorial</b> .....	26
La mobilisation des savoirs par les élus municipaux québécois : une problématique enracinée dans l'évolution de leur rôle .....	26
De la gestion des services à la gestion du développement .....	26
Les élus : leur profil.....	28
L'influence de la taille.....	30
Le développement des territoires en contexte de développement durable .....	31
La diversification des savoirs à mobiliser et les questions qui en découlent .....	32
Références.....	34
<b>La place du conflit au sein de la recherche partenariale : réflexion exploratoire</b> .....	36
L'acte de recherche partenariale en tant qu'action sociale et rapport social .....	36

Tension, négociation et conflit .....	37
L'étude de cas .....	38
Des intérêts et des objectifs différents .....	38
Des caractéristiques propres .....	39
De l'importance de la collaboration et de la négociation .....	40
Conclusion .....	41
Références .....	42

## Liste des sigles et acronymes

APNQL	Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
CR	Comité de recherche
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
ENFFADA	Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MobC	Mobilisation des connaissances
PE	<i>Parole d'excluEs</i>
SAC	Service aux collectivités de l'UQAM
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural organization Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

# Le travail du chercheur en recherche participative

**Jean-François René**

Professeur à l'École de travail social

Université du Québec à Montréal

---

Depuis quelques décennies, l'acte de chercher se transforme ; c'est du moins assez clair dans le champ de la recherche sociale. Soulignons au départ que la « recherche-action » n'est pas nouvelle, puisqu'elle puise ses racines dans divers courants qui se sont développés tout au long du 20<sup>e</sup> siècle (Anadon et Savoie-Zajc, 2008). Pensons au pragmatisme étatsunien, aux *University Settlement*, à la sociologie de l'action, à la recherche-action participative, etc.

Dans les dernières décennies, l'on sent cependant un engouement majeur pour que la recherche se rapproche des besoins de la société, afin de mieux comprendre divers problèmes et phénomènes sociaux actuels. Ce que l'on peut appeler d'une manière générique « la recherche partenariale » devient un modèle de référence. Il témoigne d'une transformation des rapports entre les acteurs de la société civile et le monde de la recherche, qui est interpellé entre autres par les premiers concernés, ceux qui font l'objet de recherches et qui ne veulent plus être considérés que comme des figurants.

Sur ce plan, les exemples historiques de la recherche sur le SIDA, ou sur d'autres enjeux biomédicaux dans les années 1990 attestent de cette volonté de ne plus être que des « patients », tributaire des modèles de recherche classique (Lengwiler, 2008). Une telle reconfiguration des rapports recherche-société n'est donc pas sans liens avec la quête de reconnaissance des personnes concernées par les grandes problématiques sociales. La mise en place des Services aux collectivités de l'UQAM (SAC), à la fin des années 1970, participe de cette volonté de permettre la rencontre et le travail en commun de l'université et des acteurs issus des mouvements sociaux.

Plus récemment, au cours des années 2000, l'on observe une demande venant de certains acteurs de la société civile, désireux de participer plus activement aux différentes étapes d'une démarche de recherche. Dans certains cas, il y a même une volonté de réaliser en tout ou en partie lesdites recherches. De telles situations révèlent un désir des acteurs de conserver un certain contrôle sur la démarche, ainsi que sur les résultats, et leurs éventuelles diffusions. Cette posture révèle également une certaine méfiance historique par rapport à la recherche plus classique, conséquence parfois d'expériences difficiles vécues avec des chercheurs.

À la suite de cette mise en contexte, mon intervention d'aujourd'hui porte sur le travail du chercheur, tout particulièrement en sciences sociales. Rattachée à un cadre institutionnel universitaire (École de travail social de l'UQAM), mon intervention se fonde plus



particulièrement sur mes expériences des dix dernières années, dans une discipline qui a ouvert largement la porte aux recherches partenariales (René et Dubé, 2015).

## **Comment peut-on être partenaire de ces organisations, dans la perspective de générer une plus grande justice sociale, de participer ainsi au bien commun ? Qu'est-ce que cela veut dire pour le travail du chercheur universitaire ?**

Je propose une réponse en me référant à la question de la réciprocité, une notion présente depuis un siècle en sciences sociales. Bien que ce ne soit pas l'occasion de développer plus en profondeur cette notion, il est quand même pertinent ici d'en souligner quelques traits afin de mieux cerner ce que l'on peut entendre par l'idée de réciprocité dans le cadre d'une démarche de recherche avec des partenaires sociaux.

Chez les interactionnistes symboliques, et tout particulièrement chez Blumer (1969), l'on parle de la nécessaire réciprocité des perspectives entre les acteurs. L'auteur considère qu'il importe en société d'être en mesure de s'adapter à l'autre. Il en va de même dans les démarches de recherche (Le Breton, 2004). Dans cette perspective, le travail du chercheur c'est entre autres de mettre en évidence les représentations, les points de vue des acteurs. Il n'est donc pas en quête de prétentions objectives, au risque sinon de voir sa démarche teintée de ses propres catégories. Son rôle est plutôt d'être une sorte d'« unité agissante », qui ne cherche pas des lois, mais bien ce qui est pertinent et utilisable, en regard de ce que chacun peut apporter !

Pour sa part, tel que souligné par Servet (2007), un auteur comme Polanyi insiste sur le fait que « la réciprocité suppose que les partenaires soient en relation de complémentarité et d'interdépendance volontaire » (p. 24). Une manière de voir que l'on retrouve chez Simmel, pour qui la prise en compte de l'autre est au centre des relations humaines (Guizzardi et Martignani, 2012).

La posture de départ, qui balise ici le travail du chercheur, c'est assurément de permettre que se vive un rapprochement entre recherche/citoyens-communauté, afin que les situations problèmes vécues par les individus/collectivités fassent l'objet d'enquête, et, à cette fin, il importe qu'elles prennent en compte les savoirs des acteurs concernés, y compris dans la manière de chercher.

## **Qu'est-ce que l'on fait ensemble ? Les visées de la recherche !**

De prime abord, un travail de débroussaillage est essentiel : quels sont les besoins ? ; quel est le problème ? ; qu'est-ce que l'on veut savoir de nouveau ? ; qu'est-ce que chacun peut apporter, mettre sur la table, partager ? Dans la phase pré-projet, centrée autour de la clarification des visées de la recherche, la notion de réciprocité permet : d'« équilibrer » la contribution de chaque partie ; de conjuguer des intérêts distincts autour d'un projet commun ; de clarifier les attentes de chacun, tant sur la façon de faire, que sur ce qui va émerger comme résultats. C'est le moment de

partager les savoirs de départ, les différentes prémisses, afin de construire ensemble le projet. C'est le moment, en ce qui a trait aux résultats éventuels, de s'entendre sur les droits de diffusion ; idéalement, chaque partie possède les données, que l'on peut publier conjointement ou non, selon les circonstances futures.

Ce travail préalable est nécessaire dans la mesure où, malgré la meilleure volonté du monde, les partenaires n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts. Sans nier les liens épistémologiques, idéologiques et politiques qui peuvent unir les parties, et les amener à chercher ensemble, la posture de chacun diffère. Les acteurs sociaux, tels que les groupes communautaires, portent une intentionnalité qui peut être distincte de celle des chercheurs. Le projet de l'un n'est pas automatiquement le projet de l'autre ! Si les parties s'engagent sur une voie commune en fonction de certaines affinités, les intérêts face à la finalité de la démarche peuvent diverger. En ce sens, l'action peut être dominée par la stratégie, « dont l'enjeu finit toujours par être le pouvoir conçu comme la capacité d'agir sur les autres et de se protéger de leur pouvoir » (Dubet, 2009, p. 189). Travailler de manière réciproque demande de ne pas nier ces rapports structurels ; au contraire, il faut en prendre acte, et construire sur cette dynamique tout au long de la démarche.

## Comment travailler ensemble ?

Une fois clarifiés les besoins et attentes qui prennent en compte les intérêts des parties concernées, il faut s'interroger sur la manière concrète de travailler dans le cadre du processus de recherche. Comment va-t-on fonctionner ? Qui fait quoi tout au long de la démarche de recherche ?

S'il est de plus en plus attendu, on l'a souligné en introduction, que les acteurs sociaux s'impliquent dans les différentes phases de la démarche, il faut se questionner ensemble sur ce qu'il est réaliste de faire. Il est rare, à moins d'avoir beaucoup de temps et un solide budget, que le ou les partenaires terrain puissent s'investir de manière égale dans chacune des phases d'un projet de recherche.

À l'usage, l'on constate qu'il y a des étapes de la recherche où l'implication des acteurs est plus courante. En début de processus, l'implication des acteurs va de soi avec la formulation des objectifs ; l'identification du terrain, des sujets, des outils de collecte de données, etc. Il en est aussi ainsi à la fin du processus au moment de la diffusion et du transfert des résultats. D'une part, ces étapes donnent souvent l'impression d'exiger pas ou peu d'expertise en recherche. D'autre part, le partenaire terrain est à bien des égards mieux placé pour alimenter ces phases qui exigent une connaissance pointue du milieu.

Par contre, pour les autres étapes, la collecte en elle-même des données, puis le traitement et l'analyse, sont la plupart du temps assumés, du moins en plus grande partie, par le chercheur et son équipe. Ici, l'expertise demandée et attendue des acteurs est plus grande, et, si l'on veut que

les partenaires soient plus impliqués, il faut dans certains cas proposer des activités d'accompagnement et de formation en méthodologie de la recherche.

Ce dernier point est d'autant plus important si le partenaire social exige une plus grande place dans la démarche. Il faut alors explorer ensemble ce qu'il est possible de faire afin de favoriser une appropriation maximale de ces phases clés. Dans un tel contexte, comment la perspective de réciprocité peut-elle permettre d'avancer conjointement ? En regard des étapes centrales d'une démarche de recherche (collecte, traitement et analyse), en tant qu'unité agissante, le chercheur peut proposer différentes manières de travailler les données, lesquelles doivent être discutées avec les partenaires, voire renégociées au fil de la démarche. Deux exemples permettent d'illustrer brièvement mon propos.

Le premier renvoi à une étude réalisée avec le mouvement ATD Quart Monde (Québec-Canada). Cette étude visait à évaluer un aspect de leur pratique. Un Comité de recherche (CR), composé de différents types d'acteurs (chercheurs, volontaires et personnes en situation de pauvreté), accompagna la démarche et travailla entre autres durant quelques rencontres sur des extraits de matériau collecté. Ce dispositif a permis aux participants et participantes de réfléchir, de partager et de discuter de leurs interprétations, dans une dynamique qui s'apparentait au croisement des savoirs<sup>2</sup>, à l'image de l'approche du mouvement ATD. À cette étape cruciale d'une recherche qu'est le traitement des données, pour être adéquatement pris en compte, il importait de s'assurer que les points de vue des acteurs concernés puissent bien s'exprimer. Soulignons que, pour cette opération, les points de vue ont été amenés de manière individuelle et non préparés collectivement en sous-groupes. Aussi, le travail d'annotation fut accompagné d'une courte formation afin d'outiller les participants et participantes. Ce travail de compréhension apporta une valeur ajoutée à l'étude :

*Composé de gens portant différents types de savoirs et d'expériences de vie, le CR a fait évoluer de manière sensible la compréhension des données recueillies. Le processus de réflexion du CR, qui a réalisé différentes interprétations croisées (allant d'extraits de verbatim à des sections de chapitres de ce rapport), se révèle donc en fin de processus un facteur de compréhension fondamental. Ces différents moments et types d'analyse ont permis d'interroger, de clarifier et d'approfondir les premiers résultats (René, Boyer et Leblanc, 2013, p. 33).*

Le second exemple nous vient d'une démarche de recherche réalisée avec l'organisme *Parole d'excluEs* (PE) dans Montréal-Nord. Démarche qui consistait à réaliser une *Étude des besoins et aspirations des résidents de Montréal-Nord dans l'Est*. Ici aussi, nous avons également été accompagnés par un Comité de recherche composé de différents types d'acteurs, tous partenaires du modèle d'action de l'organisme PE. Dans ce cas, c'est la phase d'analyse et d'interprétation

---

<sup>2</sup> Groupe de recherche Quart-Monde-Université et Quart-Monde Partenaire (2008). *Le croisement des savoirs et des pratiques*, Les Éditions de l'Atelier et Les Éditions Quart-Monde.

des résultats qui généra de bonnes discussions au sein du Comité. Comme dans l'exemple précédent, nous avons cherché à outiller minimalement les participants et participantes au travail de chercheur.

*Ces membres se sont impliqués fortement durant cette phase, en lisant et en annotant des extraits de verbatim et en se confrontant à diverses interprétations des extraits analysés. Ces expériences ont permis d'installer un climat propice à la discussion, voire à la délibération, respectueuse des compréhensions diverses, dans une perspective de croisement des savoirs. En ce sens, nous avons su par moments créer un espace où chacun était en mesure de s'exprimer en toute confiance, sans crainte de jugements ou d'irrespects; une condition essentielle pour une réelle participation à un processus de recherche (Heck, René et Castonguay, 2015, p. 102).*

Soulignons, au-delà de ces exemples, avant ou en parallèle avec les mises en commun, qu'il est souhaitable, lorsque différents types d'acteurs sont mobilisés, de travailler en sous-groupes de manière à permettre à chacun de bien exprimer son point de vue et d'être bien entendu. Notons que dans la perspective de croisement des savoirs, telle que proposée par le mouvement ATD Quart Monde, l'on valorise ce travail par petits groupes d'acteurs. Cela favorise l'expression et la formulation de points de vue plus construits, mieux situés, tout en reconnaissant les ancrages distincts, les savoirs propres à chacun.

De mon point de vue, dans une perspective de réciprocité, la position et la fonction de chercheur ne disparaissent pas, ne s'effacent pas dans le processus de recherche. La perspective des chercheurs conserve sa pertinence, compte tenu entre autres de l'expertise de ceux-ci, de leur connaissance du métier de chercheur. C'est le regard des acteurs sociaux partenaires qui prend une plus grande place et qui vient challenger le savoir des chercheurs. On peut parler d'un cumul des compréhensions sur une question commune qui, soit concorde, soit diverge, ou qui parfois se situe quelque part entre les deux. Dans sa thèse de doctorat sur les Services aux collectivités de l'UQAM Denis Buissières souligne (2018, p. 302) que : « la recherche partenariale ne commande pas nécessairement un engagement de la part du chercheur, terme chargé politiquement, mais plutôt une communauté de valeurs avec les partenaires praticiens. Cette communauté permet ainsi au chercheur de jouer le rôle de « *friendly outsider* ».

## Quelques enjeux

S'il fut un temps où la recherche a refoulé aux marges la subjectivité des sujets concernés, en raison de la mise à distance des objets liée à la « méthode scientifique » classique, il en va tout autrement dans la recherche dite participative. Un peu comme pour les dispositifs d'intervention, on aspire ici à accéder et à permettre l'expression des savoirs personnels et collectifs des partenaires. Dans cet environnement de travail, les discussions ne sont pas que rationnelles. On y carbure souvent à l'émotion, au vécu en se référant constamment à l'expérience. Notons que si l'on peut penser que l'émotion est avant tout du côté des acteurs, et la raison, du côté des

chercheurs, ce n'est pas toujours aussi simple que cela. Selon les sujets à l'étude, de nombreux chercheurs sont mobilisés sur des questions qui leur tiennent à cœur pour des raisons parfois personnelles, voire expérientielles.

Le travail de réciprocité du chercheur ne vise pas à évacuer l'enjeu que représente la tension entre émotion et raison, mais à en permettre l'expression, tout en construisant avec les acteurs des balises, en mettant en place les moyens pour bien travailler ensemble. Ce travail habilitant devrait se faire en amont, à l'amorce de la démarche commune, en amenant les parties à formuler leurs prémisses de départ quant à la démarche de recherche. Cela fait partie du travail du chercheur de proposer des garde-fous afin de limiter les risques de dérapage. Il s'agit d'outiller les partenaires afin de permettre une discussion sur les données collectées.

Ce qui nous amène à la question suivante, qui peut être vue comme un deuxième enjeu : jusqu'où peut-on, veut-on aller dans la discussion, voire dans la délibération en regard des résultats ? Jusqu'à quel point peut-on tout discuter, voire même délibérer sur le sens, sur l'interprétation des données ? Les défis liés au fait que tout un chacun se prononce sur de grandes questions, comme le racisme, sont ici soulevés. Quoi faire lorsque s'émissent des savoirs qui sont plus le reflet de croyances et de coutumes de diverses natures, que des faits ? Comment gérer des savoirs locaux qu'il faut « appréhender », dans la mesure où ils peuvent parfois être néfastes pour les communautés concernées dans des contextes bien précis ? En appeler à l'expression des points de vue, à libérer la parole, c'est aussi prendre le risque de voir émerger des perceptions non fondées face aux données, éventuellement face aux faits.

Pointe alors un troisième enjeu, en lien avec les intérêts propres à chacune des parties. L'un des écueils possibles du partenariat c'est qu'il y ait une certaine autocensure de la part des parties concernées. Inversement, certains acteurs peuvent être amenés à vouloir imposer leur lecture, entre autres au moment de la discussion sur les données et de la diffusion, avec le risque de glisser vers une certaine instrumentalisation des résultats. Notons que les sciences sociales ne sont pas à l'abri des influences, et du poids des intérêts, dans la construction et la production du savoir. Certains travaux réalisés au SAC de l'UQAM, lorsqu'ils sont analysés de plus près, témoignent de nombreuses tensions qui traversent la recherche partenariale (Bussières, 2018). Le conflit est parfois évident, généré par des intérêts distincts propres aux différents acteurs en présence, qui ne trouvent point ou qui ne trouvent plus de terrain d'entente permettant de travailler et de terminer la recherche ensemble. S'il est toujours possible que de telles situations surgissent tardivement, un travail de réciprocité effectué en amont peut atténuer les effets de l'impact des intérêts de chacun sur l'appropriation finale des résultats.

## Références

- Anadón, M. et Savoie-Zajc, L. (2007). La recherche-action dans certains pays anglo-saxons et latino-américains : une forme de recherche participative. Dans M. Anadón (dir.), *La recherche participative : multiples regards* (11-30). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Blumer, H. (1969). *Symbolic Interactionism*. Englewood Cliffs, Prentice-Hall Inc.
- Bussièrès, D. (2018). *La recherche partenariale : d'un espace de recherche à la coconstruction de connaissances* (Thèse). Université du Québec à Montréal.
- Dubé, F. (2009). *Le travail des sociétés*. Paris : Seuil.
- Fontan, J.-M., Longtin, D. et René, J.-F. (2013). La recherche participative à l'aune de la mobilisation citoyenne : Une innovation sociale de rupture ou de continuité ? *Nouvelles pratiques sociales*, 25(2), 125-140.
- Guizzardi, L. et Martignani, L. (2012). Échange, don, réciprocité : l'acte de 'donner' chez Simmel et Durkheim. *Durkheimian Studies / Études Durkheimiennes, New Series*, 18, (2012), 98-118.
- Heck, I., René, J.-F. et Castonguay, C. (2015). *Étude sur les besoins et aspirations des citoyens du Nord-Est de Montréal-Nord*. Rapport de recherche : Centre de recherche sur les innovations sociales (ES1503).
- Le Breton, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Lengwiler, M. (2008). Participatory Approaches in Science and Technology. Historical Origins and Current Practices in Critical Perspective. *Science, Technology & Human Values*, 33(2), 186-200.
- Makosky Daley, C. et al. (2010). Using Focus Groups in Community-Based Participatory Research: Challenges and Resolutions. *Qualitative Health Research*, 20(5), 697-706.
- René, J.-F. et Dubé, M. (2015). La recherche en travail social. Dans J.-P. Deslauriers et D. Turcotte (dir.), *Introduction au travail social* (3<sup>e</sup> édition, p. 235-260). Québec : Presses de l'Université Laval.
- René, J.-F., Boyer, S. et Leblanc, M.-A. (2013). *Croiser les savoirs pour mieux combattre la pauvreté : une enquête participative avec l'Université populaire Quart Monde*. Rapport de recherche. Montréal : Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal et ATD Quart-Monde.
- René, J.-F., Champagne, M. et Mongeau, S. (2013). Allier recherche et participation citoyenne : Enjeux, défis et conditions de réalisation. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(2), 25-34.
- René, J.-F., Leblanc, M.-A. et Boyer, S. (2014). Croiser les savoirs pour mieux combattre la pauvreté. *Revue Quart Monde*, (229), 45-49.

Servet, J.-M. (2007). Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire. *Revue Tiers Monde*, 190(2), 255-273.

# Définir les conditions pour un engagement équitable et réciproque dans la recherche partenariale en contexte autochtone

**Emmanuelle Piedboeuf**

Étudiante à la maîtrise

Institut national de recherche scientifique

---

Ce texte présente une partie de mon travail de maîtrise, réalisé entre 2016 et 2019 en collaboration avec le Réseau DIALOG – Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones, et le Centre d’amitié autochtone de Val-d’Or (CAAVD). Engagées dans une démarche de mobilisation et de coproduction des connaissances depuis plus de dix ans, les deux organisations souhaitaient développer un regard réflexif sur les pratiques de mobilisation des connaissances (MobC) en contexte autochtone. Pour y arriver, il a été décidé de conduire une revue de la littérature permettant de cibler la spécificité de la MobC en contexte autochtone, ainsi que les enjeux qui y sont liés.

Il est ressorti que la plupart du temps, les chercheur.e.s conceptualisent leur démarche de recherche partenariale des premières rencontres avec les partenaires jusqu’à la diffusion des produits de la recherche. Or, comme indiqué dans la littérature se référant à la recherche partenariale en contexte autochtone, il existe une multitude de facteurs extérieurs qui font en sorte que les partenaires n’ont pas les mêmes capacités à s’engager de façon équitable et réciproque dans la recherche (Smith, 2012; Asselin et Basile, 2012). Ce texte vise donc à faire état de certains des enjeux qui peuvent exister en amont de la recherche partenariale en contexte autochtone et qui peuvent créer des défis éventuels au sein de la démarche de recherche. Plus précisément, nous ferons état des conditions différentes qui peuvent exister pour les chercheur.e.s occidentaux et les membres des communautés en amont du processus de recherche partenariale et au fil de celui-ci. Nous tenterons par la suite de donner quelques clés pour s’engager dans un processus de recherche plus équitable, en étant conscient.e.s des conditions externes qui peuvent influencer les relations.

## Recherche partenariale en contexte autochtone

Depuis quelques années, il y a au Canada une prise de conscience des inégalités systémiques auxquelles font face les peuples autochtones. Ces inégalités résultent le plus souvent de l’entreprise coloniale qui se poursuit depuis plus de quatre siècles et qui contribue à entraver les capacités économiques, sociales, culturelles et l’accès aux services pour les Autochtones (ENFFADA, 2019a; Allan et Smylie, 2015). L’entreprise coloniale limite aussi la capacité globale des peuples autochtones à se développer et à participer à des travaux de recherche, en



particulier puisque le système d'éducation reste déficient, que l'accès aux technologies est inadéquat, et que les systèmes de savoirs autochtones continuent à manquer de reconnaissance dans le milieu universitaire (Battiste, 2013; Kovach, 2009).

Dans ce contexte, le paysage de la recherche en contexte autochtone s'est beaucoup modifié depuis les années 1980, une transformation qui s'est accélérée depuis le tournant des années 2000. Alors que pendant plusieurs décennies la recherche s'est faite *sur* les peuples autochtones, il s'est dégagé dans les dernières années un consensus selon lequel les travaux devraient être entrepris selon des méthodologies partenariales, *avec et pour* les peuples autochtones (Asselin *et al.*, 2017). En travaillant dans des dynamiques partenariales, il est possible de mener des activités de recherche, tout en développant des capacités au niveau local et en donnant la chance aux communautés d'exprimer leur voix à chaque étape du processus. Ce changement de paradigme a été rendu possible en étant porté par des intellectuel.le.s autochtones et des chercheur.e.s alliés, puis institutionnalisé par les organismes subventionnaires de la recherche.

À partir des années 1980, des organismes d'éthique au niveau régional et fédéral ont adopté des normes pour inciter les chercheur.e.s à se tourner vers la recherche partenariale en contexte autochtone et pour mieux encadrer ces pratiques. Au niveau fédéral, les concepts de mobilisation des connaissances (MobC) et de *knowledge translation* (KT) ont été mis en place par les organismes subventionnaires canadiens à partir du tournant du millénaire. Il est, de plus, obligatoire pour tous les chercheur.e.s canadiens travaillant en contexte autochtone de le faire dans une visée partenariale, en vertu de l'Énoncé de politique des trois Conseils (CRSH *et al.*, 2010). Bien que quelques consultations aient eu lieu auprès de communautés autochtones, ces différentes tentatives d'encadrer le processus de recherche restent le fruit d'une réflexion de chercheur.e.s et s'adressent presque exclusivement à des équipes de recherche (Asselin et Basile, 2012; Basile *et al.*, 2012).

De façon plus large, ces nouvelles méthodes de recherche s'inscrivent dans des mouvements globaux de réconciliation, de décolonisation et de recherche en partenariat. L'idée d'impliquer les peuples autochtones dans les processus de recherche a rapidement gagné en popularité et s'est positionnée comme un moyen de réduire les inégalités sociales et de savoir. Un flou demeure toutefois autour de ce qu'est réellement la recherche en partenariat en contexte autochtone, et comment elle doit être mise en action. Ce manque de clarté conduit souvent à des frustrations dans le processus de recherche (Smylie, Olding et Ziegler, 2014). Malgré ces difficultés, les chercheur.e.s travaillant en contexte autochtone occupent un rôle-clé dans la visibilité et la valorisation des savoirs autochtones, en les documentant, les systématisant et les mobilisant. En travaillant conjointement avec les communautés, ils peuvent de plus avoir un impact sur le développement des capacités locales (UNESCO, 2003). Pour les peuples autochtones à travers le monde, la relation avec les institutions de recherche reste pourtant souvent délicate.

## Conditions en amont de la recherche pour un engagement équitable

Au Canada et à travers le monde, les peuples autochtones ne bénéficient pas des mêmes conditions d'accès et de participation à la connaissance que les personnes non-autochtones. Entre autres, l'entreprise coloniale, le manque d'accès aux technologies et le système d'éducation déficient ont un impact important sur leur capacité à participer à des projets de recherche. Si ces éléments doivent avant tout être adressés de façon systémique au niveau gouvernemental, les chercheur.e.s qui s'engagent dans des projets de recherche en contexte autochtone doivent aussi être conscients des différences qui peuvent exister, et de l'impact de leurs travaux dans les communautés avec lesquelles ils et elles travaillent.

Dès le 16<sup>e</sup> siècle, l'entreprise coloniale s'est établie sur la base d'une distinction raciale, et a utilisé des politiques d'exclusion et des excès de violence pour viser l'effacement de l'identité autochtone. Quatre siècles plus tard, les peuples autochtones vivent aujourd'hui des situations d'inégalités sociales et de racisme systémique (Allan et Smylie, 2015; Reading, 2013; ENFFADA, 2019b). La colonisation et ses impacts ont grandement limité la capacité des peuples autochtones à accéder et à participer à la société du savoir, en diminuant leur potentiel socio-économique, leur capacité à participer à la vie publique, et en les positionnant géographiquement loin des réseaux de télécommunications. À travers le temps, l'entreprise coloniale a aussi contribué à un effacement de la culture et à une fragilisation de l'identité culturelle (ENFFADA, 2019b). Ces éléments ont un impact sur la capacité des personnes autochtones à s'engager dans des relations réciproques de recherche, notamment parce qu'elles n'ont pas accès facilement aux mêmes opportunités que la majorité des chercheur.e.s, et parce que leur culture se trouve dans des positions fragilisées. Au sein du processus de recherche partenariale, il peut ainsi être plus difficile pour les communautés autochtones de maîtriser les codes de la recherche académique et d'avoir un bon contrôle sur leurs informations.

Dès la colonisation, les chercheur.e.s occidentaux ont utilisé cette maîtrise de l'académie, alors que les peuples autochtones au Canada sont devenus un objet de recherche prisé. À travers le temps, la relation entre chercheur.e.s occidentaux et peuples autochtones a souvent été inégale, étant même à certains moments considérée comme un des piliers de l'entreprise coloniale (Smith, 2012; Batz, 2019). La recherche universitaire a pu contribuer à l'entreprise coloniale en créant et renforçant des préjugés à leur égard. À plusieurs reprises dans l'histoire, il est possible de constater qu'il y a eu des débordements envers les peuples autochtones, notamment en conduisant des expérimentations dangereuses ou en ne considérant pas nécessaire de leur demander leur consentement avant de faire la recherche (Mosby, 2013). Plusieurs travaux ont aussi eu comme objet de comparer des populations autochtones et non-autochtones, où les résultats venaient créer ou renforcer des stéréotypes envers les autochtones. Il a depuis été montré que ces comparaisons ne sont pas valables, puisqu'elles omettent le contexte dans lequel les situations ont pris place (Allan et Smylie, 2015; Wiwchar, 2004). Puisque la recherche a pendant longtemps été conduite dans une dynamique préjudiciable, plusieurs communautés continuent à être réticentes à s'engager dans des activités de recherche.

Le système d'éducation contemporain ne permet pas non plus aux personnes autochtones de recevoir une formation adéquate qui permettrait à la majorité d'accéder à des études universitaires. En effet, des écarts importants sont observés depuis les années 1960 et continuent à se manifester aujourd'hui, quoique dans une moindre mesure. Ces écarts peuvent être attribués à l'entreprise coloniale et en particulier à l'expérience encore récente des pensionnats, au peu de reconnaissance de la culture et des langues autochtones, au manque d'autonomie des instances autochtones pour le développement de projets éducatifs, au manque de formation des enseignant.e.s, au roulement de personnel, au manque de matériel pédagogique et didactique, et au manque de financement (Lévesque et Polèse, 2015).

L'éducation formelle n'est pas le seul moyen d'accéder et de participer à la société du savoir, mais les difficultés qui existent dans le système d'éducation à l'intention des autochtones constituent des obstacles importants. Pour les personnes n'ayant pas accès à une éducation de base, il est plus difficile de maîtriser les codes de la production de la connaissance, en particulier dans un contexte de recherche partenariale. De plus en plus de personnes autochtones se tournent d'ailleurs vers le cyberapprentissage pour compléter leur éducation, ce qui leur permet de rester dans leur milieu de vie, d'occuper un emploi et d'avoir une famille. De cette façon, l'éducation va de pair avec le développement de capacité au niveau local.

Au niveau de l'accès au numérique, plusieurs facteurs contribuent aussi à créer des inégalités, dont les ressources économiques, géographiques, l'âge, le sexe, l'éducation, l'origine sociologique ou culturelle, l'emploi et l'intégrité physique (UNESCO, 2005). Au Canada, les peuples autochtones se retrouvent ainsi particulièrement mal desservis en termes technologiques, en raison d'un éloignement géographique, d'un manque de ressources, d'un manque de littératie numérique, et d'une langue et d'une culture différente (Howard, Busch et Sheets, 2010). Pour les peuples autochtones à travers le monde, les outils technologiques sont malgré tout devenus prédominants depuis le tournant du millénaire, se positionnant comme des espaces de développement pour la culture (Borrero, 2016). La technologie devient donc un outil à double tranchant, pouvant être utilisée pour assurer la transmission des savoirs et mieux contrôler l'héritage culturel ; ou encore se posant comme un risque de perdre le contrôle et l'accès au patrimoine culturel (Borrero, 2016).

## **Repenser le processus de recherche**

Au sein même du processus de recherche, il existe des éléments épistémologiques, institutionnels et logistiques qui contribuent à créer des rapports d'inégalités entre les chercheur.e.s et les communautés autochtones. Même lorsque les chercheur.e.s sont eux-mêmes et elles-mêmes autochtones, les inégalités sont à risque de se reproduire parce que le ou la chercheur.e est perçu comme appartenant à l'académie (Whetung et Wakefield, 2019). En particulier, le fait que la recherche ait participé pendant longtemps à l'entreprise coloniale a contribué à générer une perte de confiance au sein des communautés. Encore aujourd'hui, les cadres de recherche et d'éthique

sont davantage au bénéfice des chercheur.e.s et viennent orienter les relations de recherche. Pour créer des relations équitables dans la recherche en partenariat en contexte autochtone, la majorité des partenariats prennent comme point de départ les « 4 R's » de Kirkness et Barnhardt, d'abord développés dans le contexte de l'éducation supérieure pour les autochtones. Les auteurs suggéraient d'intégrer les valeurs de respect, de réciprocité, de responsabilité et de pertinence à tous les programmes s'adressant aux autochtones (Kirkness et Barnhardt, 1991). Dans le même esprit, lors de sa fondation, le Réseau DIALOG a inscrit dans sa structure de gouvernance les valeurs de respect, d'équité, de partage, de réciprocité et de confiance. Pour s'assurer qu'elles soient mises en application, chacune de ces valeurs est liée à des outils et à des mesures concrètes (Lévesque *et al.*, 2014).

**Tableau 1 : Valeurs inscrites dans le Réseau DIALOG (Lévesque *et al.*, 2015)**

<b>Valeurs</b>	<b>Signification</b>
<b>Respect</b>	Reconnaître l'expertise et les savoirs de chaque personne
<b>Équité</b>	Valoriser la contribution de chaque personne au collectif
<b>Partage</b>	Mettre en commun les expériences et les expertises
<b>Réciprocité</b>	Le projet est collectif et les retombées doivent l'être aussi, autant en milieu autochtone que scientifique
<b>Confiance</b>	Volonté de préserver les relations établies

Au début du projet, le comité de direction du Réseau DIALOG a ainsi décidé que, pour incarner ces valeurs, chaque événement organisé devrait rassembler à la fois des chercheur.e.s, des membres autochtones et des étudiant.e.s. D'autres mesures adoptées ont été de systématiquement co-publier avec les partenaires autochtones, de créer des événements de partage des connaissances et de s'assurer qu'il y ait des retombées pour les projets à la fois dans les milieux autochtones et scientifiques (Lévesque *et al.*, 2014).

Ces ensembles de valeurs donnent des bases solides pour encadrer les partenariats de recherche en contexte autochtone, mais plusieurs chercheur.e.s continuent à s'interroger sur les modalités plus précises qui permettraient de conduire leurs travaux. S'il n'existe pas de recette ou de modèle unique pour la recherche en partenariat en contexte autochtone (et qu'il n'est pas souhaitable à notre avis qu'il en existe), nous avons voulu mettre l'accent sur les éléments suivants, qui ont été identifiés comme pouvant contribuer à créer des relations de recherche plus équitables:

1. Prendre en compte les différentes épistémologies
2. Favoriser l'équité et la réciprocité dans les relations de recherche
3. Reconnaître le temps nécessaire au développement de la recherche partenariale
4. Développer des outils communautaires permettant de s'approprier les codes de la recherche

## Prendre en compte les différentes épistémologies

Dans un cadre de recherche partenariale, il reste souvent difficile de faire le pont entre les épistémologies occidentales et autochtones. Alors que plusieurs chercheur.e.s occidentaux ont une mauvaise connaissance des cultures autochtones, ils ou elles tendent à les interpréter à partir de leurs conceptions occidentales. Cette approche peut mener à de mauvaises interprétations, mais aussi à une appropriation et à une déformation du discours. Il reste encore difficile pour plusieurs chercheur.e.s occidentaux de saisir la nature des systèmes de savoirs autochtones, en particulier parce que ceux-ci ont souvent été réduits à des stéréotypes traditionalistes.

Les savoirs autochtones existent en relation à des lieux, des personnes ou à d'autres savoirs, et appartiennent à des systèmes de connaissances complets. Ils évoluent et se transforment avec le temps et en relation avec leur contexte. Pour cette raison, il n'est pas possible d'extraire ou de partager une parcelle de savoir sans la dénaturer (Brant Castellano, 2000; Williams et Hardison, 2013; UNESCO, 2017; Kovach, 2009). Lorsque les chercheur.e.s extraient des parcelles de savoirs autochtones pour les intégrer au savoir global, ils ou elles contribuent à fragiliser les savoirs locaux (Smith, 2012; Ermine, 2007). Dans un contexte où les peuples autochtones n'ont pas les mêmes conditions d'accès au savoir, il est particulièrement important pour ces derniers de contrôler l'accès et la propriété de leurs systèmes de connaissances, pour éviter d'augmenter encore les inégalités à leur égard (UNESCO, 2005, 2017; Taddei *et al.*, 2018).

Lorsque les recherches sont réalisées en partenariat avec des chercheur.e.s occidentaux, des penseurs autochtones appellent à créer un espace d'interface entre les épistémologies autochtones et occidentales, qui permet de mieux réfléchir aux différences et aux ressemblances entre les deux. L'espace éthique et le *two-eyed seeing* (Bartlett et Hogue, 2014; *Two eyed Seeing*, 2012) invitent ainsi à faire se rencontrer les deux épistémologies, à travailler avec le meilleur de chacune et à discuter des limites de l'engagement partenarial.

## Favoriser l'équité et la réciprocité dans les relations de recherche

Il est conseillé par plusieurs organisations autochtones d'établir en début de projet une entente de recherche détaillant les principales étapes de la recherche ainsi que la contribution de chacun.e (APNQL, 2005; Basile et Robertson, 2012). Plusieurs intègrent aussi à cette entente un ensemble de principes visant à favoriser l'équité et la réciprocité des relations de recherche, et qui visent le développement des capacités au sein des communautés. Dans cette optique, il est important pour les parties s'engageant dans des projets partenariaux de prendre le temps de définir leurs relations en amont du projet.

Un autre moyen de favoriser la réciprocité des relations est de s'assurer que la recherche revienne à la communauté avec laquelle elle a été produite. Encore aujourd'hui, lorsque des résultats de recherche concernant les peuples autochtones sont produits, ils sont généralement hors de portée

pour les principaux intéressés, que ce soit parce qu'ils sont trop coûteux, hors de leurs réseaux ou qu'ils ne sont pas traduits dans des langues autochtones. Cela contribue directement à augmenter les inégalités de savoirs et entrave la capacité des peuples autochtones à participer à de futurs travaux de recherche les concernant (Batz, 2019).

## **Reconnaître le temps nécessaire au développement de la recherche partenariale**

Alors que la recherche partenariale en contexte autochtone s'est institutionnalisée, il a été possible de voir se déployer un grand éventail de méthodologies sur le terrain. Plusieurs chercheur.e.s ont par exemple légèrement modifié leurs pratiques et adapté leur vocabulaire, sans nécessairement développer de réflexion en profondeur. À l'inverse, d'autres chercheur.e.s souhaitent s'engager à long terme auprès des communautés pour établir de réelles relations de partenariat. Ils et elles estiment toutefois que les organismes subventionnaires ne reconnaissent pas encore à sa juste valeur le temps nécessaire pour développer des relations en contexte autochtone et que la pression de publier reste trop importante. Ces chercheur.e.s dénoncent le fait que le travail partenarial entraîne parfois des pénalités sur leur carrière, et encourage les organismes subventionnaires et les universités à reconnaître la diversité des expressions et des produits de la recherche (Castleden *et al.*, 2015; Asselin *et al.*, 2017).

## **Développer des outils communautaires permettant de s'appropriier les codes de la recherche**

En s'institutionnalisant, le processus de recherche est devenu plus difficile à comprendre et peu d'outils ont été mis en place pour aider les communautés à négocier leurs droits avec les équipes de recherche (Asselin et Basile, 2012). Pour parer à ce problème, et souhaitant être davantage impliqués dans les démarches de recherche, des organismes et des communautés autochtones ont développé à partir du tournant du millénaire leurs propres outils de recherche. Au Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) ainsi que Femmes Autochtones du Québec ont tous deux mis sur pied des protocoles de recherche accompagnés d'outils à l'intention de leurs membres. De façon générale, leur objectif est d'informer les personnes pour qu'elles puissent mieux négocier leurs droits dans la recherche (et en particulier le consentement), de réclamer la propriété des savoirs et de négocier des termes équitables pour la recherche. En étant largement distribué, ce type d'outil devrait permettre aux Autochtones de s'engager plus activement dans les projets de recherche en partenariat les concernant.

## **Conclusion et retour sur le projet**

La revue de littérature réalisée a permis d'obtenir une vision d'ensemble des pratiques partenariales en contexte autochtone au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Comme il a été vu, il existe une multitude d'entraves sociales, logistiques, économiques, culturelles et

épistémologiques à la formation de partenariats de recherche en contexte autochtone. Pour répondre à ces difficultés, les méthodes de recherche se sont profondément transformées dans les vingt-cinq dernières années. Malgré tout, les recherches partenariales en contexte autochtone continuent à être le plus souvent au bénéfice des chercheur.e.s, alors que les communautés autochtones n'ont pas accès aux mêmes opportunités, et ne peuvent conséquemment pas développer les mêmes capacités.

À moyen terme, il est peu réaliste d'envisager de changer de façon importante les conditions qui font en sorte qu'il existe un déséquilibre important entre les chercheur.e.s et les communautés autochtones avec lesquelles ils et elles travaillent. En étant conscients des obstacles logistiques qui peuvent se poser et des inégalités sociales qui existent, les chercheur.e.s ont toutefois davantage de chances de mener à terme leurs projets en contexte autochtone dans des conditions favorables. Au sein de la démarche de recherche, il est aussi possible de mettre en œuvre des mesures permettant de s'engager dans des relations plus équitables.

Le fait de s'en tenir à une revue de littérature a posé certaines limites. Notamment, la position du ou de la chercheur.e est ressortie beaucoup plus fortement que celle des groupes autochtones. L'opposition entre groupes autochtones et chercheur.e.s occidentaux est aussi posée de façon très distincte, alors qu'en réalité les limites sont souvent plus floues. Finalement, il est probable qu'en ce qui concerne la littérature rendant compte de démarches de recherche partenariale, les résultats favorables aient été plus souvent publiés que les résultats neutres ou négatifs.

Cette section du projet de recherche a permis de mieux cerner les enjeux qui existent pour les partenaires à l'extérieur du projet de recherche partenariale en contexte autochtone et de comprendre comment ils peuvent avoir une influence sur son déroulement. Il a notamment été possible de voir que les conditions socio-économiques défavorables pour les autochtones nuisent au développement de leurs capacités à s'engager dans des projets de recherche et que l'institutionnalisation de la recherche partenariale n'est pas nécessairement au bénéfice des communautés. Il est apparu évident qu'aucun de ces enjeux n'est facilement « réglable » à court ou moyen terme par des équipes de recherche. Nous croyons toutefois que si les chercheur.e.s s'intéressent à mieux les définir, il est possible d'avoir une meilleure compréhension de la recherche partenariale en contexte autochtone. Cette compréhension peut être une alliée importante pour aider les chercheur.e.s à s'engager dans des relations de recherche équitables et réciproques avec les communautés autochtones.

## Bibliographie

Allan, B. et Smylie, J. (2015). *First Peoples, Second Class Treatment : The role of racism in the health and well-being of Indigenous peoples in Canada*. Wellesley Institute. Récupéré de <http://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2015/02/Summary-First-Peoples-Second-Class-Treatment-Final.pdf>

APNQL. (2005). *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*. Récupéré de <http://www.cssspnql.com/docs/centre-de-documentation/protocole-de-recherche---synthese.pdf?sfvrsn=2>

Asselin, H. et Basile, S. (2012). Éthique de la recherche avec les peuples autochtones. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 14(1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.959>

Asselin, H., Basile, S., Lévesque, F. et Nadon Legault, È.-M. (2017). *Accroître la capacité des peuples autochtones à participer à la recherche et à en bénéficier* [Engd, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue]. Récupéré de <http://depositum.uqat.ca/751/>

Bartlett, D. C. et Hogue, D. M. (2014, 9 juin). Two-Eyed Seeing. *EdCan Network*. Récupéré de <https://www.edcan.ca/articles/two-eyed-seeing/>

Basile, S., Gentelet, K., Marchildon, A. et Piron, F. (2012). Présentation. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 14(1). Récupéré de <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/928>

Basile, S. et Robertson, F. (2012). *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*. Kahnawake : Femmes autochtones du Québec Inc. Récupéré de [http://www.faq-qnw.org/sites/default/files/publications/Lignes\\_directrices.pdf](http://www.faq-qnw.org/sites/default/files/publications/Lignes_directrices.pdf)

Battiste, M. (2013). *Decolonizing Education : Nourishing the Learning Spirit*. Vancouver: Purich Publishing.

Batz, G. (2019). The Ixil University and the Decolonization of Knowledge. Dans L. Tuhiwai Smith, E. Tuck, et K. W. Yang, *Indigenous and Decolonizing Studies in Education : Mapping the Long View*. Routledge, Taylor & Francis Group.

Borrero, R. M. (2016). *Indigenous Peoples and the Information Society : Emerging uses of ICTs* (p. 42). UNESCO. Récupéré de [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/UNESCO-LINKS\\_IPs-ICTs.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/UNESCO-LINKS_IPs-ICTs.pdf)

Brant Castellano, M. (2000). Uptading Aboriginal Traditions of Knowledge. Dans G. J. Sefa Dei, B. L. Hall, et D. Goldin Rosenburg (dir.), *Indigenous Knowledges in Global Contexts : Multiple Readings of Our World*. University of Toronto Press.

Castleden, H., Sylvestre, P., Martin, D. et McNally, M. (2015). « I Don't Think that Any Peer Review Committee... Would Ever "Get" What I Currently Do » : How Institutional Metrics for



Success and Merit Risk Perpetuating the (Re)production of Colonial Relationships in Community-Based Participatory Research Involving... *International Indigenous Policy Journal*, 6(4), 1-23. <https://doi.org/10.18584/iipj.2015.6.4.2>

CRSH, CRSNG, et IRSC. (2010). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Récupéré de [http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC\\_2\\_FINALE\\_Web.pdf](http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC_2_FINALE_Web.pdf)

ENFFADA. (2019a). *Réclamer notre pouvoir et notre place. Le rapport de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1b*. Récupéré de <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1b.pdf>

ENFFADA. (2019b). *Réclamer notre pouvoir et notre place. Le sommaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Récupéré de <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Le-sommaire.pdf>

Ermine, W. (2007). *The Ethical Space of Engagement*. Récupéré de <https://tspace.library.utoronto.ca/handle/1807/17129>

Howard, P. N., Busch, L. et Sheets, P. (2010). Comparing Digital Divides : Internet Access and Social Inequality in Canada and the United States. *Canadian Journal of Communication*, 35(1). 109-128 <https://doi.org/10.22230/cjc.2010v35n1a2192>

Kirkness, V. J. et Barnhardt, R. (1991). First Nations And Higher Education : The Four R's — Respect, Relevance, Reciprocity, Responsibility. *Journal of American Indian Education*, 30(3), 1-15.

Kovach, M. (2009). *Indigenous Methodologies : Characteristics, Conversations, and Contexts*. Toronto: University of Toronto Press.

Lévesque, C., Cloutier, É., Sirois, T., Radu, I. et Labrana, R. (2015). Récit d'une relation fructueuse entre des leaders autochtones, des intervenants et des chercheurs engagés dans une démarche de coproduction des connaissances : La création, la mise en oeuvre et les réalisations de l'Alliance de recherche ODENA. Dans *Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone : éthique, respect, équité, réciprocité, collaboration et culture* (p.142-158), CSSSPNQL, Centre de recherche en droit public, UQAT.

Lévesque, C. et Polèse, G. (2015). *Une synthèse des connaissances sur la réussite et la persévérance scolaires des élèves autochtones au Québec et dans les autres provinces canadiennes* (Rapport de recherche N° 2015-01: Cahiers DIALOG). Montréal : Institut national de la recherche scientifique; DIALOG.

Mosby, I. (2013). Administering Colonial Science : Nutrition Research and Human Biomedical Experimentation in Aboriginal Communities and Residential Schools, 1942-1952. *Histoire sociale/Social history*, 46(91), 145-172.

Reading, C. (2013). *Déterminants sociaux de la santé : Comprendre le racisme*. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. Récupéré de [http://www.nccah-ccnsa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/103/understadning\\_racism\\_FR\\_web.pdf](http://www.nccah-ccnsa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/103/understadning_racism_FR_web.pdf)

Smith, L. T. (2012). *Decolonizing methodologies : Research and Indigenous Peoples, second edition*. London and New York: Zed Books.

Smylie, J., Olding, M. et Ziegler, C. (2014). Sharing What We Know about Living a Good Life : Indigenous Approaches to Knowledge Translation. *The journal of the Canadian Health Libraries Association*, 35, 16-23. <https://doi.org/10.5596/c14-009>

Taddei, F., Becchetti-Bizot, C., Houzel, G., Mainguy, G., et Naves, M.-C. (2018). *Un plan pour co-construire une société apprenante : À l'intelligence collective, la planète reconnaissante*. Centre de recherches interdisciplinaires (CRI). Récupéré de <https://cri-paris.org/wp-content/uploads/2018/04/Un-plan-pour-co-contruire-une-societe-apprenante.pdf>

*Two eyed Seeing*. (2012, 8 novembre). Cape Breton University. Récupéré de [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=473&v=\\_CY-iGduw5c](https://www.youtube.com/watch?time_continue=473&v=_CY-iGduw5c)

UNESCO. (2003, 9 octobre). *Communiqué : Table ronde ministérielle « Vers les sociétés du savoir »*. 32e session de la Conférence générale de l'UNESCO, Paris. Récupéré de [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000132114\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000132114_fre)

UNESCO. (2005). *Towards knowledge societies*. Unesco Publishing.

UNESCO. (2017). *Local and Indigenous Knowledge Systems*. Récupéré de <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/links/related-information/what-is-local-and-indigenous-knowledge/>

Whetung, M. et Wakefield, S. (2019). Colonial Conventions : Institutionalized Research Relationships and Decolonizing Research Ethics. Dans L. Tuhiwai Smith, E. Tuck, et K. W.

Yang (dir.), *Indigenous and Decolonizing Studies in Education : Mapping the Long View* (p. 146-158). Routledge, Taylor & Francis Group.

Williams, T. et Hardison, P. (2013). Culture, law, risk and governance : Contexts of traditional knowledge in climate change adaptation. *Climatic Change*, 120(3), 531-544. <https://doi.org/10.1007/s10584-013-0850-0>

Wiwchar, D. (2004). Nuu-chah-nulth blood returns to west coast. *Ha-Shilth-Sa*, 31(25), 1-4.

# Les savoirs mobilisés par les élus des petites municipalités québécoises : modalités et utilisations en contexte de développement territorial

**Madeleine Lefebvre**

Étudiante au doctorat

Sciences sociales appliquées, Volet développement territorial

Université du Québec en Outaouais

---

Ce texte présente le thème central autour duquel se sont articulées les réflexions que nous avons exposées au Colloque étudiant sur la recherche partenariale de la Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale (CRUMÉRP) le 17 mai 2019. Cette présentation n'était aucun résultat de recherche, mais jetait plutôt les bases d'un projet doctoral en élaboration.

Dans un premier temps, nous proposons aux lecteurs un bref retour sur l'évolution du rôle des élus municipaux au Québec, qui conditionne l'appel à leur professionnalisation. Les défis liés à cette professionnalisation sont exposés au regard des données que nous avons sur le profil des élus municipaux, et l'influence de la taille des municipalités où ils exercent leur mandat. Nous mettons ensuite cette tendance à la professionnalisation des élus dans le contexte plus vaste du paradigme du développement durable, qui influence de plus en plus la sphère politique. Dans un second temps, nous exposons en quoi les élus municipaux québécois se trouvent en besoin accru de mobilisation de différents savoirs et les questions que ce besoin suscite.

## La mobilisation des savoirs par les élus municipaux québécois : une problématique enracinée dans l'évolution de leur rôle

### De la gestion des services à la gestion du développement

Le Québec compte 1 108 municipalités locales constituées selon les régimes locaux municipaux (MAMH, 2018), dont 927 ont moins de 5 000 habitants, soit plus de huit sur dix (Gouvernement du Québec, 2017). Le seuil démographique des municipalités considérées comme étant de petite taille n'est pas adopté de façon uniforme par les chercheurs et les instances gouvernementales, mais celui de 5 000 habitants est le plus souvent retenu par les géographes (Mainet, 2008). L'ensemble de ces 1 108 municipalités québécoises est sous la gouverne d'élus municipaux, élus au suffrage universel pour un mandat de quatre ans. Il s'agit d'un maire et de conseillers, dont le nombre varie selon la population de la municipalité. Les municipalités de moins de 20 000 habitants comptent un maire et six conseillers (MAMH, 2019b).

Ces municipalités sont des paliers gouvernementaux créés au 19<sup>e</sup> siècle par le gouvernement central du Canada de l'époque, dans une visée de déconcentration du pouvoir à l'intérieur des terres de la colonie, pour assurer une stabilité politique libérale et moderne (Dagenais, 2014). Ce nouveau palier gouvernemental permettait d'une part de relayer les directives centrales vers les territoires qui se développaient, et d'autre part, d'organiser des services sur ces territoires, avec au premier chef le déploiement des systèmes d'approvisionnement en eau. La protection du capital bâti, l'assainissement et l'embellissement des lieux publics sont ainsi, à l'origine, les premières préoccupations des municipalités, outre leur fonction de relais entre le gouvernement central et la population locale.

Les municipalités ont ainsi une dépendance historique envers le palier provincial, étant dans les faits des créatures de ce gouvernement. À cet égard, elles ne jouissent d'aucune reconnaissance ou protection constitutionnelle (Chiasson, Fournis et Mévellec, 2014). Cette dépendance n'est pas étrangère au fait que leur rôle ait été modulé au fil de l'évolution du rôle même du gouvernement provincial quant au développement des régions. D'un rôle plus technique des municipalités, axé sur le déploiement de services aux propriétaires fonciers, une progression s'est lentement effectuée vers un rôle davantage politique, embrassant plus largement le développement territorial (Chiasson, Fournis et Mévellec, 2014; Comeau, Bourque et Lachapelle, 2018; Mévellec, 2018).

En effet, l'État québécois, alors qu'il faisait face à une province économiquement disloquée entre des centres urbains dynamiques et des régions éloignées dévitalisées, a pris au cours des années 1960 des mesures macroéconomiques intensives et standardisées pour stimuler un rattrapage économique dans ces régions. Cette première phase du « modèle québécois de développement », telle que présentée par Bourque (2000), puis par Lévesque (2005), a été marquée par l'omniprésence de l'État dans les stratégies de développement territorial : un État qui s'est octroyé le rôle de « planificateur » (Chiasson, Fournis et Mévellec, 2014). Pendant cette période, les municipalités sont demeurées essentiellement campées dans leur mission traditionnelle, soit celle de pourvoir leur population locale en services adéquats. Elles ont ainsi subi les initiatives étatiques de développement territorial, qui leur ont été imposées, certaines allant même jusqu'à la fermeture de villages (Jean, 2016).

Ce modèle hiérarchique de l'État planificateur du développement régional, et ses réels impacts dans les milieux, ont été remis en cause, notamment par différents syndicats et groupes sociaux, ce qui a conduit l'État à progressivement réviser sa position. Une nouvelle ère s'est ainsi amorcée dans les années 1980 : celle de la régionalisation du développement (Lévesque, 2005). L'État québécois, reconnaissant la valeur et l'expertise des acteurs locaux, a alors pris un pas de côté et a ouvert la gouvernance territoriale à ses partenaires du milieu, partageant le pouvoir décisionnel avec les élus locaux et les représentants des milieux privés et communautaires. Il s'est ainsi fait davantage l'accompagnateur du développement des territoires (Chiasson, Fournis et Mévellec, 2014). Cette seconde phase du modèle québécois de développement, qui s'est étirée jusqu'au

début des années 2000, a vu naître plusieurs instances de concertation entre les dirigeants élus, le secteur privé et le secteur communautaire, et plusieurs initiatives de décentralisation décisionnelle accompagnées d'enveloppes budgétaires régionalisées, issues d'ententes entre les acteurs locaux et les différents ministères provinciaux. Le rôle des municipalités s'en est trouvé modifié : les élus sont devenus partenaires d'une gouvernance territoriale partagée avec les acteurs privés et les acteurs communautaires. Ils ont ainsi accru leur engagement actif dans les dossiers de développement local et régional, politisant leur rôle traditionnellement technique, et ils ont bénéficié, pour agir, de leviers financiers autres que les fonds générés par les taxes foncières (*ibid.*).

Ce fonctionnement tripartite du modèle québécois de développement, actualisé à l'échelon régional, a été remis en cause en 2003 par le gouvernement provincial libéral dirigé par Jean Charest. Cette remise en question a mené à une série de réformes, dans les instances de concertation régionales établies et dans les modes de financement des initiatives locales, culminant vers les changements structurels majeurs imposés par le gouvernement libéral de Philippe Couillard en 2014, et l'adoption de la Loi 122 en juin 2017, « *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* » (MAMH, 2017). Le pouvoir a ainsi été progressivement concentré dans les mains des élus municipaux, à contresens des politiques territoriales régionales qui, depuis la fin des années 1990, prônaient une gouvernance partagée. Le modèle québécois de développement est entré en phase de « municipalisation » (Simard et Leclerc, 2008) dont les élus sont devenus les acteurs-clés, endossant un rôle accentué de « gestionnaires » du développement de leur milieu (Chiasson, Fournis et Mévellec, 2014).

Il en a résulté des défis nouveaux pour les élus municipaux, liés au développement économique, culturel, social, environnemental de leur territoire ; défis requérant une adaptation de leurs pratiques et de leurs expertises (Mévellec, 2018). Pour mieux saisir ces nouveaux besoins et leurs conséquences, il apparaît pertinent de s'attarder au profil des élus municipaux.

### **Les élus : leur profil**

Les systèmes politiques fédéral, provincial et municipal, au Canada, sont basés sur le principe de la démocratie représentative. Les citoyens délèguent ainsi leur pouvoir décisionnel aux dirigeants qu'ils élisent, lesquels doivent tenir compte de ces citoyens qu'ils « représentent ». Quesnel (1986) explique que cette représentativité peut être analysée selon deux aspects : un aspect d'abord subjectif, qui s'articule en cette capacité des élus de saisir et de comprendre les intérêts de leurs citoyens, en étant « proches » d'eux. Puis, l'aspect objectif de cette représentativité peut aussi être pris en compte, soit la concordance entre le profil sociodémographique des élus et celui de leurs citoyens.

Or, comme nous l'indiquent Quesnel (1986) et Mévellec (2018), qu'on analyse son aspect subjectif ou objectif, la représentativité des élus municipaux n'est pas aussi grande qu'on pourrait le croire, en ce sens que la relation de proximité entre ces représentants et leurs citoyens n'est pas si forte, et que leur profil sociodémographique diffère de celui des citoyens qu'ils représentent. Cette proximité serait en effet le reflet d'un désir du citoyen de voir ses préoccupations prises en compte et traitées. Cela dit, dans les faits, l'écoute envers ces derniers aurait traditionnellement lieu principalement lors des élections (Quesnel, 1986), malgré que l'on note une montée des pratiques participatives ici comme dans toutes les démocraties du monde, nourrie par une pression de plus en plus dynamique des citoyens pour être consultés entre les élections, sur tous les sujets qui les concernent (Venne, 2014). Quant au profil sociodémographique des élus municipaux, il demeure différent de celui de la population représentée, avec une surreprésentation d'hommes et de gens d'affaires (Quesnel, 1986). On note aussi, à certains égards, une amélioration de cet aspect objectif de la représentativité, notamment en ce qui concerne la récente montée des femmes en politique municipale (Mévellec et Tremblay, 2016).

Bien que la représentativité des élus municipaux face à leurs citoyens ne soit ainsi que parcellaire et parfois illusoire, Mévellec (2018) a exposé deux types d'élus selon leurs motivations principales à s'engager en politique, dont l'un d'eux rejoint cette volonté du représentant de répondre aux préoccupations et besoins de ses citoyens en étant « le plus près possible » d'eux. Elle qualifie ce type d'élus « d'amateurs » : un profil attiré en politique davantage par le désir de servir le citoyen rapidement et dans ses moindres besoins, souvent dans la continuité d'un important engagement social ou communautaire. Cette lancée en politique municipale sur la base d'un riche capital social bâti par un engagement sociocommunautaire serait par ailleurs le fait de la majorité des élus municipaux, toujours selon Mévellec (2018). Elle relève, cela dit, un second type d'élus municipaux, qu'elle qualifie de « professionnel » : un représentant d'abord et avant tout mû par des visées de développement local et régional, qui ne vise pas nécessairement la soi-disant proximité avec les citoyens, mais se veut davantage être un habile politicien, pour mener à bien des projets pour son territoire.

Lucas et Sayer (2018) présentent aussi une typologie semblable des élus municipaux, mais basée sur la longévité de leur carrière politique plutôt que sur leurs motivations. Les amateurs seraient ainsi des élus de passage en politique municipale, pour moins de trois mandats consécutifs, tandis que les professionnels y seraient plus de 8 ans. Ils relèvent également un troisième profil, soit celui des « grimpeurs » : il s'agirait des élus qui se serviraient de la politique municipale comme d'un tremplin vers la politique provinciale et, plus rarement, fédérale. Bien que très marginaux, ils seraient de plus en plus nombreux.

La tendance serait à la professionnalisation du profil des élus municipaux, qu'on la considère du point de vue des motivations des élus ou de la durée de leurs mandats successifs. En effet, Lucas et Sayer (2018) notent que la carrière des élus municipaux tend à s'allonger, tandis que Mévellec (2018) souligne que le contexte de municipalisation du développement territorial, présenté

précédemment, pousse vers une professionnalisation des élus, au regard de leurs nouvelles responsabilités. Cette professionnalisation se répercute notamment par un besoin accru en connaissances et un renouvellement des pratiques et, face à ce défi, force est de constater que la taille de la municipalité joue un rôle important.

### **L'influence de la taille**

Dès 1986, Quesnel soulignait que la taille de la municipalité influence la capacité des élus à accéder à des ressources pour accroître leurs connaissances et compétences et renouveler leurs pratiques. Cette distinction peut être attribuée à la présence d'un parti politique ou non, et au statut à temps plein ou à temps partiel des élus. En effet, les partis politiques, davantage présents dans les municipalités de grande taille, offrent un encadrement privilégié aux élus par une mutualisation des ressources et une direction articulée autour de plateforme politique commune. Lorsqu'il est au pouvoir, le parti leur assure également l'accès à des ressources privilégiées et un engagement au sein de comités d'importance (Mévellec et Tremblay, 2013). Par ailleurs, les municipalités de petite taille n'ont pas les ressources financières permettant de rémunérer des élus à temps plein, sauf parfois le maire. Les élus des petites municipalités partagent donc souvent leur temps et leur énergie entre leur engagement politique et d'autres occupations professionnelles, limitant le développement de leurs compétences politiques (Lucas et Sayer, 2018).

On peut en outre attribuer au comportement des électeurs une part de responsabilité dans l'influence que tient la taille des municipalités sur la capacité des élus à se professionnaliser. Quesnel (1986) notait la tendance des électeurs à miser d'abord et avant tout sur la personnalité et la disponibilité des candidats et cela, particulièrement dans les petits milieux, ce qui n'est pas sans encourager les élus à miser sur le « service aux citoyens » - le profil davantage « amateur » - au cours de leur mandat. Plus récemment, Breux et Couture (2018) en sont arrivés à une observation similaire, notant que les électeurs votent pour la personne qu'ils connaissent le mieux plutôt qu'en fonction des performances politiques antérieures des candidats. Or, cette influence de la proximité des candidats avec les électeurs est accentuée dans les petits milieux. Par ailleurs, ils soulignent, tout comme Mévellec (2018), que plusieurs auteurs ont noté le déficit d'information pour les citoyens au niveau politique municipal comparativement au niveau provincial et fédéral : les électeurs ne sont pas en mesure d'identifier les compétences et responsabilités des élus municipaux. Ce déficit d'information serait plus grand dans les petits milieux, souvent dépourvus de médias locaux, et il pourrait contribuer à la tendance des électeurs à voter d'abord en fonction de la personnalité des élus.

Les élus municipaux, peu importe leur profil sociodémographique, les motivations premières de leur engagement politique et leur expérience dans le milieu, sont donc entraînés dans un mouvement de professionnalisation de leur rôle, alors qu'ils sont à l'avant-plan de la gestion du développement de leur territoire. Or, cette professionnalisation s'effectue dans des conditions

différenciées selon la taille des municipalités, puisque les plus petites sont le terrain d'élus majoritairement sans parti politique, exerçant leur mandat à temps partiel, et ayant été élus pour des raisons les incitant à endosser un profil davantage amateuriste de services aux citoyens.

### **Le développement des territoires en contexte de développement durable**

Il n'y a pas que le contexte québécois de municipalisation du développement territorial qui force la professionnalisation des élus municipaux. Comme le soulignent Pinson, Béal et Gauthier (2011), le mouvement planétaire en faveur du développement durable influence aussi grandement les agendas comme les pratiques politiques, alliant des considérations environnementales (préserver la planète), individuelles (avoir une meilleure qualité de vie) et collectives (reconstruire le lien social). D'abord apparu sur la scène internationale dans les années 1980 pour prendre en charge des enjeux environnementaux à l'échelle globale, le développement durable module aujourd'hui fortement l'action politique. Les auteurs soulignent qu'il accentue la sensibilité des élus aux conséquences de leurs actes à plus long terme, motive chez eux une prise en compte plus importante des générations futures, en plus de modifier les formes du débat public vers davantage de délibération avec les citoyens.

Ferguson (2011), dans cet ouvrage dirigé par Pinson, Béal et Gauthier, renchérit en indiquant que le développement durable offre une symbolique qui peut rallier la vision de différents acteurs autour d'un projet territorial commun. Il y aurait là une attraction pour les élus, puisque cette symbolique est associée à une image moderne du développement, liée à l'innovation, au désir de faire mieux que par le passé. Ferguson note également que le développement durable est une notion complexe qui requiert la mobilisation de plusieurs savoirs. Elle expose des problèmes complexes qui ne respectent pas les frontières traditionnelles des schémas organisationnels municipaux. Ceci met notamment au défi les experts municipaux, habitués d'être campés dans leur discipline et secteur d'action : l'urbanisme, les travaux publics, les loisirs et espaces verts, etc. Ils sont désormais appelés à travailler de façon plus concertée et décroisée. L'auteur observe par ailleurs une tendance des élus à recourir davantage à ces professionnels du milieu municipal comme relais vers les connaissances scientifiques. Le renouvellement de la gouvernance, commandé par le développement durable dans une visée de partage accru des visions et des connaissances, se ferait ainsi davantage entre les élus locaux et les professionnels des municipalités qu'avec les citoyens, qui seraient perçus comme un surplus de complexité plutôt que comme une ressource. La nouvelle gouvernance participative serait donc plus ouverte, mais élitiste à certains égards. Le partage de connaissances se ferait plus entre certains acteurs, soit les élus locaux et les experts municipaux. Puis, la situation des élus des grandes villes serait encore une fois différenciée, alors qu'ils jouiraient de modalités mieux établies et de davantage de ressources pour mobiliser à la fois les savoirs experts, scientifiques et citoyens de leur milieu.



## La diversification des savoirs à mobiliser et les questions qui en découlent

Il apparaît donc que les élus municipaux québécois sont en période de professionnalisation de leur rôle, poussés à la fois par le contexte provincial de municipalisation du développement territorial et le contexte mondial d'adhérence aux prérogatives du développement durable.

Wittorski (2008) nous rappelle que la professionnalisation, au-delà du jugement de valeur soumis à l'approbation subjective d'autrui, relève de l'acquisition et de la valorisation de divers types de savoirs, tant par l'individu, son groupe professionnel ou la société en général. La validation de ces savoirs impliqués dans l'exercice d'un métier - ou dans l'accomplissement d'un mandat politique, dans le cas qui nous intéresse - est orientée par divers critères : les exigences liées aux tâches à accomplir, le sentiment d'auto-compétence des travailleurs ou des élus, mais aussi l'accréditation formalisée qui légitime l'exercice d'une activité.

Les élus ont donc à mobiliser différents types de savoirs pour répondre aux exigences des contextes dans lesquels ils exécutent leur mandat et remplissent leur nouveau rôle de gestionnaires du développement de leur milieu. Nous savons qu'ils doivent notamment composer avec les savoirs des citoyens, de plus en plus sollicités par la montée des mécanismes de participation qui est soutenue par les valeurs du développement durable. Cette tendance se perçoit à divers niveaux dans la gestion municipale, mais de façon plus marquée en urbanisme où, comme le soulignent Bacqué et Gauthier (2011), on prend acte des limites de la mobilisation des seuls savoirs scientifiques et professionnels. C'est alors une vision post-moderne de la planification qui s'instaure, collaborative, qui reconnaît et valorise la diversité des acteurs et des savoirs.

Cela dit, les élus doivent aussi recourir de façon plus marquée que jamais aux savoirs des experts et aux savoirs scientifiques, pour conjuguer avec les problématiques complexes liées au développement territorial couplées des préceptes du développement durable (Mévellec et Tremblay, 2016; Ferguson, 2011).

Ainsi, des savoirs citoyens aux savoirs scientifiques, en passant par les savoirs professionnels, la mobilisation que doivent effectuer les élus municipaux est vaste, et le défi est particulier dans les municipalités de petite taille. Ce sont ces savoirs, une fois acquis, reconnus et intégrés dans l'action politique, qui viendront à la fois définir et nourrir le nouveau rôle professionnel des élus municipaux.

À la lumière de ce qui précède, il apparaît pertinent de s'intéresser aux modalités et aux utilisations des savoirs mobilisés par les élus des petites municipalités québécoises. Peu de recherches ont porté sur les élus municipaux, et la vaste majorité s'est concentrée sur les milieux urbains (Breux et Couture, 2016; Mévellec et Tremblay, 2016). Ces recherches ont permis de faire ressortir certains constats quant au profil des élus et à l'évolution de leur rôle. Si la somme

des connaissances qu'elles ont apportées et des réflexions qu'elles ont soulevées a permis de mettre au jour la tendance actuelle à la professionnalisation des élus municipaux et le besoin accru en connaissances comme le renouvellement des pratiques qu'elle entraîne, reste qu'on en sait peu sur l'actualisation de cette tendance dans les municipalités de petite taille qui, rappelons-le, représentent plus de 80% des municipalités du Québec.

Nous croyons qu'une telle recherche pourrait donc s'inscrire en complémentarité de celles menées depuis les trente dernières années sur le rôle et le profil des élus municipaux canadiens et québécois. Son originalité tiendrait au fait qu'elle porterait spécifiquement sur les élus des petites municipalités québécoises plutôt que sur les grands milieux urbains et qu'elle viserait à approfondir les modalités de la professionnalisation des élus déjà évoquée, soit la mobilisation et l'utilisation des savoirs auxquels ils ont recours. Elle permettrait ainsi d'en savoir plus sur le profil des élus des petites municipalités au regard de la mobilisation et de l'utilisation qu'ils font des divers types de connaissances, ce qui permettrait de mieux saisir les maillages de l'actualisation de la professionnalisation des élus en contexte de municipalisation du développement territorial.

Plus précisément, quels savoirs mobilisent les élus des petites municipalités québécoises, et à quelles fins? Mobilisent-ils tel ou tel type de savoirs dans une visée instrumentale, conceptuelle, persuasive, processuelle ou inspirante, selon la typologie de l'utilisation des savoirs issus de la recherche établie par Marion et Houlfort (2015)? Quels rapports entretiennent-ils avec les différents types de savoir? Quant à l'espace municipal lui-même, serait-il « qualifiant », au sens que l'on attribue à une organisation en milieu de travail, c'est-à-dire qui « favoris[e] les apprentissages et la professionnalisation des individus » par divers moyens et, par extension, mène l'ensemble de l'organisation à se professionnaliser également (Wittorski, 2008, p. 22)? Les dispositifs de formation et d'accompagnement proposés permettent-ils une mobilisation efficiente des différents savoirs? En favorisent-ils certains au détriment d'autres?

Ce sont là des pistes de réflexion articulées autour du sujet central exposé. Nous avons espoir que les résultats d'une recherche doctorale pourraient contribuer à y apporter des éléments de réponse, ajoutant aux connaissances sur les élus municipaux, en particulier ceux des petites municipalités, et sur la façon dont se vit leur professionnalisation en contexte de municipalisation du développement territorial. Ces informations pourraient permettre entre autres de bonifier ou d'améliorer les mécanismes de transfert de connaissances scientifiques en place, ou encore, ceux de concertation avec les citoyens. Les modalités relatives aux recherches partenariales envisagées avec des élus municipaux pourraient également bénéficier de ces connaissances.

## Références

- Bacqué, M. et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66.
- Bourque, G. L. (2000). *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Breux, S. et Couture, J. (dir.) (2016). *Accountability and responsiveness at the municipal level : views from Canada*. Montréal : McGill-Queen's University Press.
- Chiasson, G., Fournis, Y. et Mévellec, A. (2014). Fermer la parenthèse régionale : retour au municipal ! *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 64-83.
- Comeau, Y., Bourque, D. et Lachapelle, R. (2018). *L'intervention collective : convergences, transformations et enjeux*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Dagenais, M. (2014). Le territoire municipal au Québec : terrain d'expression du pouvoir politique au quotidien. Dans D. Fyson et Y. Rousseau (dir.), *L'État au Québec*, Québec : CIEQ.
- Ferguson, Y. (2011). Les conditions de gouvernabilité du développement urbain durable. Dans Béal, V., Gauthier, M. et Pinson, G. (dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales* (342-362). Saint-Étienne : Publications de l'Université de St-Étienne.
- Gouvernement du Québec. (2017). Décret de population pour 2018. *Gazette officielle du Québec, partie 2*. Dans Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) (2019a). *Organisation municipale*. Récupéré de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/organisation-territoriale-municipale/regime-municipal-general/>
- Jean, B. (dir.). (2016). *Le BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Lévesque, B. (2005). Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois ? Dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 1 – Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats* (p. 15-43). Rimouski : GRIDEQ et CRDT.
- Lucas, J. et Sayers, A. (2018). Responsiveness, Accountability, and the Long-Term Development of Local Political Careers in Calgary and Edmonton. Dans S. Breux et J. Couture (dir.), *Accountability and responsiveness at the municipal level: views from Canada*. Montréal : McGill-Queen's University Press.

Mainet, H. (2008). Qu'est-ce qu'une petite ville ? Réflexions à partir d'études de cas. *Bulletin de l'Association de géographes français*, 85(1), 13-22.

Marion, C. et Houlfort, N. (2015). Transfert de connaissances issues de la recherche en éducation : situation globale, défis et perspectives. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 18(2), 56-90.

Mévellec, A. (2018). Accountability and Local Politics : Contextual Barriers and Cognitive Variety. Dans S. Breux et J. Couture (dir.), *Accountability and responsiveness at the municipal level: views from Canada*. Montréal : McGill-Queen's University Press.

Mévellec, A. et Tremblay, M. (2013). Les partis politiques municipaux : la « westminsterisation » des villes du Québec ? *Recherches sociographiques*, 54(2), 325–347.

Mévellec, A. et Tremblay, M. (2016). *Genre et professionnalisation de la politique municipale. Un portrait des élues et élus du Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) (2017). *Adoption du projet de loi n° 122 – Une page d'histoire s'écrit pour le milieu municipal*. Récupéré de [https://www.mamh.gouv.qc.ca/actualites/actualite/article/adoption-du-projet-de-loi-nonbsp122-une-page-dhistoire-secrit-pour-le-milieu-municipi/?no\\_cache=1](https://www.mamh.gouv.qc.ca/actualites/actualite/article/adoption-du-projet-de-loi-nonbsp122-une-page-dhistoire-secrit-pour-le-milieu-municipi/?no_cache=1)

Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) (2018). *L'organisation municipale au Québec en 2018*. Récupéré de [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation\\_municipale/organisation\\_territoriale/organisation\\_municipale\\_2018.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale_2018.pdf)

Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) (2019b). *Guide La prise de décision en urbanisme*. Récupéré de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/conseil-municipal-et-conseil-darrondissement/>

Pinson, G., Béal, V. et Gauthier, M. (2011). Le développement durable et les sciences sociales de l'urbain. Dans V. Béal, M. Gauthier et G. Pinson (dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*. Saint-Étienne : Publications de l'Université de St-Étienne, 8-30.

Quesnel, L. (1986). La démocratie municipale au Québec. *Politique*, (9), 61-97

Simard, J.-F. et Leclerc, Y. (2008). Les Centres locaux de développement 1998- 2008. Une gouvernance en mutation : entre participation citoyenne et imputabilité municipale. *Revue canadienne des sciences régionales*, 31(3), 615-636.

Venne, M. (2014). Participation politique : entre transition et normalisation. *Bulletin d'histoire politique*, 23(1), 208-214.

Wittorski, R. (2008). La professionnalisation. *Savoirs*, 17(2), 9-36.

# La place du conflit au sein de la recherche partenariale : réflexion exploratoire

## Éric Pepin

Docteur en philosophie

Professeur de psychologie au Collège de Valleyfield

## Jonathan Scott

Doctorant en sociologie à l'UQAM

Professeur de sociologie au Collège de Valleyfield

---

Plusieurs auteur.e.s se sont penché.e.s sur la question des multiples sources de tension (Caillouette et Soussi, 2014 ; Tremblay et Rochman, 2017) et des difficultés inhérentes (Tremblay, 2014) à la dynamique de co-construction des connaissances au sein de la recherche partenariale entre acteurs sociaux aux rôles différents. Que cette réalité soit comprise en termes de configuration de tension (Caillouette et Soussi, 2014) ou d'enjeux méthodologiques (Tremblay et Rochman, 2017), ces réflexions obligent à voir dans l'acte de co-construction dans lequel la recherche partenariale prend forme et devient possible une dynamique plus complexe qu'une simple configuration de collaboration entre partenaires provenant de « mondes » différents, certes, mais ayant des intérêts communs. En effet, l'espace de recherche partenariale englobe « deux mondes socialement distincts : la communauté scientifique et le terrain de la pratique » (Caillouette et Soussi, 2014, p. 45). Autrement dit, cet espace est l'articulation entre les mondes de la théorie et de l'empirie dans lesquels on retrouve respectivement les chercheur.e.s, d'un côté et, de l'autre, les praticien.ne.s. Les tensions apparaissant au cours de la dynamique de co-construction sont souvent résolues par un processus de négociation qui reproduira un contexte de collaboration. Cependant, lorsque ce processus de négociation achoppe et que la collaboration n'est plus possible, on assiste à l'émergence d'une conflictualité. Cet article est une réflexion exploratoire sur la place du conflit au sein de la recherche partenariale.

## L'acte de recherche partenariale en tant qu'action sociale et rapport social

Que l'action sociale soit appréhendée de manière subjective par l'héritage de la sociologie compréhensive (Weber, 1971), de manière objective par l'approche fonctionnaliste (Durkheim, 2007) ou bien en s'inscrivant au cœur de la théorie de la régulation sociale, comme :

*une orientation face à une situation : par l'interprétation ou la reconnaissance d'une situation, par l'expression de cette interprétation dans des catégories cognitives, par l'orientation corrélative d'une action face à cette situation et par la mobilisation des participants sur cette interprétation et cette orientation (Reynaud, 2003a, p. 402).*

Les activités de recherche réalisées par l'ensemble de la communauté scientifique peuvent être définies comme une action sociale. De plus, lorsqu'il est question de recherche partenariale ou collaborative, nous sommes contraints, par la nature partenariale dans laquelle on observe l'articulation de deux logiques d'action sociale provenant de milieux différents et poursuivant à l'origine deux objectifs distincts, de parler de rapport social. Autrement dit, l'acte de recherche partenariale, davantage qu'une action sociale, doit être appréhendé en tant que rapport social<sup>3</sup> puisqu'il sort du cadre strictement académique pour entrer en dynamique avec un univers social différent, celui de l'empirie.

Autrement dit, dans un rapport social, chaque acteur social (chercheur.e.s et praticien.ne.s) « est un des pôles [...] collectifs [de ce rapport] défini comme relation de coopération conflictuelle » (Quivy et Van Campenhoudt, 1995, p. 124). Par conséquent, même si nous considérons que la recherche partenariale et collaborative s'inscrit majoritairement, et à juste titre, à l'intérieur de la dimension coopérative du rapport social par sa nature volontaire, il ne faut pas nier qu'elle peut basculer, dans certains cas, vers la dimension conflictuelle lorsque la négociation conjointe achoppe dans son objectif de réduire les tensions.

## Tension, négociation et conflit

Bien exposées dans la littérature sur la recherche partenariale et collaborative, les tensions tirent, d'une part, leurs sources des difficultés qui émergent en cours de co-construction des savoirs. À savoir, la difficulté d'identification des partenaires, celles plus épistémologiques qui font de type de recherche une forme défavorisée et peu prestigieuse aux yeux d'une partie de la communauté scientifique et, finalement, la difficulté qui « tient à l'organisation sociale du champ de la recherche, à la division des rôles et aux motivations qu'elle génère » (Tremblay, 2014, p. 31). D'autre part, les difficultés rencontrées découlent d'une configuration de tensions liée au fait que chaque partenaire « semble vouloir imposer sa propre logique d'action et donc paraître ignorer celle de l'autre ». Ce qui peut rendre parfois les rapports entre partenaires conflictuels « parce que jalonné[s] [par des] malentendus » (Caillouette et Soussi, 2014, p. 39).

Ici, la présence de tensions indique que l'on s'éloigne d'une dynamique de coopération dans le rapport social. Pour ne pas s'enliser dans le conflit, les acteurs sociaux utilisent la négociation afin de rétablir le niveau de confiance requis pour mener à bien la coopération et, du même coup, surpasser les difficultés rencontrées. Par cette négociation collective<sup>4</sup>, les acteurs sociaux imaginent et instituent conjointement « un processus de cadrage des intérêts différents et un

---

<sup>3</sup> Un rapport « est, par nature, source à la fois de cohésion et de conflit. Il unit (ou lie) les sujets sociaux qu'il médiatise, il constitue un des éléments à partir desquels se constitue l'architecture de la société globale. Mais, inversement, selon des formes et des contenus à chaque fois spécifiques, tout rapport social est, au moins potentiellement, source de tensions et de conflits entre ses acteurs ou agents, individuels ou collectifs » (Pfefferkorn, 2007, p. 10).

<sup>4</sup> Ici l'acceptation n'est pas restrictive au seul rapport salarial.

processus de production du cadre » (De Terssac, 2003, p. 13). Autrement dit, ce processus de cadrage permet aux acteurs provenant de « mondes » différents, dans lesquels les régulations sociales sont également distinctes à trouver des règles communes qui faciliteront l'échange et, plus spécifiquement, la dynamique de co-construction des savoirs. Cette régulation conjointe est un compromis où « dans une série de négociations, les parties intéressées élaborent des règles générales acceptées de part et d'autre et qui tiennent compte des préoccupations et des intérêts de chacun » (Reynaud, 2003b, p. 109).

Lorsque la régulation conjointe ne permet pas d'installer une configuration de coopération et qu'il y a une volonté de mettre fin à la négociation de la part d'un acteur social sur un élément qui lui paraît fondamental, le conflit prime et il devient difficile de trouver les solutions concrètes pour le délier. L'étude de cas qui suit présente une situation dans laquelle les résultats obtenus étaient problématiques pour les praticiens, ce qui s'est traduit par un conflit au moment de la phase de diffusion des résultats de la recherche.

## **L'étude de cas**

L'objectif de la recherche visait à construire un outil qui allait permettre à un organisme de concertation en développement social d'évaluer l'efficacité de son fonctionnement. Cependant, le processus de recherche partenariale a mené à un conflit d'intérêts (Myers, G. E. et Myers, M. T., 1990). La raison principale du conflit : les résultats bruts contenaient des extraits de commentaires qui n'étaient pas toujours favorables à l'organisme. Parce que les chercheurs voulaient respecter la structure d'un rapport de recherche et présenter les données brutes, qui sont les preuves empiriques de leurs conclusions, la configuration de tension a pris forme et la négociation n'a pu rétablir une configuration de collaboration. Plusieurs éléments ont pu être à l'origine de ce conflit. Seront examinées rapidement les visées différentes initiales pour effectuer cette recherche partenariale.

### **Des intérêts et des objectifs différents**

En premier lieu, constatons que les rôles et les objectifs des acteurs étaient différents. Les chercheurs avaient une posture scientifique. Leur rôle consistait à étudier l'organisation en utilisant une démarche scientifique rigoureuse essentielle à leur processus de recherche. L'utilité de ce rapport, aux yeux des chercheurs, reposait justement sur la crédibilité du processus. Alors que dans ce processus de recherche partenariale, l'organisme qui était à l'étude avait pour objectif la documentation de ses activités afin de lui permettre de faciliter ses démarches de financement et de justifier son existence. En ce sens, la méthodologie, très importante pour les chercheurs, l'était beaucoup moins pour les praticiens. Conséquemment, celle-ci fut à la base du conflit.

En deuxième lieu, la méthodologie, importante pour les chercheurs, peut parfois s'avérer problématique pour les praticiens. À cet effet, la présence, dans le rapport de recherche des

démarches méthodologiques, a révélé des informations qui n'étaient pas désirées par les praticiens. Notamment des opinions quant au fonctionnement et à la pertinence de l'organisme.

Ainsi, loin de simplement avaliser le travail accompli et de légitimer l'organisme, le projet de recherche partenariale peut parfois soulever certains problèmes que l'organisation ne souhaite pas mettre en lumière. À la lecture des résultats de la recherche, les praticiens ont porté une évaluation défavorable à la recherche sur la base des résultats, tandis que pour les chercheurs, la qualité d'une recherche repose en grande partie sur la méthodologie employée et sa description détaillée. Parfois, puisque les organismes de la société civile n'ont pas à l'esprit toutes les considérations méthodologiques liées à la recherche scientifique, ils n'anticipent pas le fait que les résultats ne seront peut-être pas conformes à ce qu'ils souhaitaient, ou à l'autoévaluation qu'ils faisaient de leur propre travail.

De plus, les groupes, lorsqu'ils s'engagent dans des activités communes (comme la co-construction de savoirs), le font à partir de caractéristiques intrinsèques qui vont dicter leurs croyances et attitudes par rapport à l'action à effectuer. Trois caractéristiques des groupes impliqués dans la recherche partenariale pourraient être à l'origine de ce différend quant à la question méthodologique : leur éthos, leur domaine de préoccupation et leur horizon intentionnel.

### **Des caractéristiques propres**

Les groupes impliqués dans la recherche partenariale ont différents éthos. L'éthos d'un groupe a pour fonction de diriger les pensées et les actions des membres du groupe vers ce qui est important pour ce dernier. Les personnes qui font partie du groupe doivent s'engager à agir de façon à satisfaire les valeurs et les normes promues par cet éthos, ce qui permettra la formation d'intentions communes menant à des actions collectives conformes aux visées du groupe : il s'agit de la proto-attitude (Tuomela, 1995). À l'intérieur de la dynamique de recherche qui nous occupe, les groupes avaient une vision différente des éléments importants dans le projet de recherche. L'un cherchait à justifier son existence, l'autre cherchait à décrire objectivement le fonctionnement de l'organisation. Comme éthos et action sont donc étroitement liés, la satisfaction de l'éthos est similaire à l'atteinte d'un but, d'où les malentendus entre les acteurs concernant les résultats du projet de recherche et les actions qui permettront de les atteindre (Tuomela, 2010).

En effet, les groupes possèdent des domaines de préoccupation différents, c'est-à-dire qu'ils s'intéressent à différents sujets ayant été collectivement acceptés par le groupe et qui font partie de leur centre d'intérêt, donc étroitement lié au contexte dans lequel le groupe évolue. Le fait que les groupes impliqués dans la recherche partenariale évoluent dans des contextes différents fait en sorte que les acteurs vont adopter des attitudes qui peuvent être à l'origine des conflits. Ces différentes attitudes surviennent parce que les chercheurs et les praticiens ne possèdent pas le même horizon intentionnel.



De cette situation découle ce que Tuomela (2010) nomme l'horizon intentionnel. Il s'agit du sous-ensemble de sujets contenus dans le domaine des préoccupations du groupe vers lequel est dirigée une attitude, par exemple, une croyance, une intention, le fait d'avoir un but, un souhait, etc. Les groupes œuvrant dans contextes pluriels (des mondes différents), interprètent différemment les objectifs de la démarche partenariale et des résultats du projet de recherche lui-même. Par exemple, dans l'étude du cas concerné, les praticiens ne voyaient pas la pertinence d'inclure le chapitre qui contenait la présentation des données de recherche. Elles désiraient plutôt que le rapport se limite à la présentation de l'outil d'évaluation, sans sa justification empirique. Quant à eux, les chercheurs croyaient nécessairement d'inclure les données récoltées pour justifier les conclusions de l'étude.

Comme indiqué en début de texte, ces différences entre les acteurs font habituellement partie de l'environnement de la recherche partenariale. Dans le contexte de cette recherche, le conflit fut amplifié par une incompatibilité des désirs et intentions de chacun des acteurs. En effet, les désirs, en ce qui a trait à la recherche, étaient non seulement incompatibles, ce qui n'est pas nécessairement problématique (Bratman, 1999), mais ils étaient contradictoires. Ainsi, dans ce cas particulier, il est difficile de percevoir quels étaient les intérêts communs entre les deux groupes.

Autrement dit, ces différences dans l'éthos des groupes impliqués nuisent à leur capacité d'agir collectivement, par exemple dans le cadre d'une action sociale et de la co-construction de savoirs, mais ne la rendent pas impossible. Par contre, la reconnaissance de ces distinctions doit être faite explicitement entre les acteurs et doit mener à une collaboration et à des négociations qui doivent être effectuées tout au long du processus de recherche.

### **De l'importance de la collaboration et de la négociation**

Dans ce contexte conflictuel, la collaboration s'avère problématique et la négociation essentielle. Dans la recherche dont il est question, il y a eu discussion et collaboration dès le départ. Les intentions des partis impliqués ont été rendues manifestes dès le départ et il semblait y avoir un accord sur la forme que devait prendre la recherche partenariale. Il y avait accord en ce qui a trait à l'intention préalable, c'est-à-dire une intention formée préalablement à l'action (Searle, 2010).

En revanche, il n'y a peut-être pas eu suffisamment de collaboration dans le cadre de l'intention en action, donc quand la recherche s'est déroulée (Searle, 2010). Dans ce cas-ci, les partenaires auraient pu se rencontrer plus régulièrement pour s'assurer que les actions de chacun mènent adéquatement à la satisfaction de l'intention préalable discutée entre les deux groupes. Dans le cadre de la recherche, les acteurs se sont coordonnés au début et à la fin, mais, avec le recul, une partie du processus manquait de clarté, les intérêts de chacun n'étant pas toujours affirmés explicitement. Il convient de noter le fait que certains partenaires ont changé en cours de route

chez les praticiennes, ce qui n'a certainement pas aidé à clarifier le processus de recherche et à la collaboration.

Pour que la collaboration fonctionne mieux, les parties auraient pu négocier au niveau des composantes du plan d'action commun qu'elles avaient l'intention de mener à terme. Ainsi, bien que le plan au départ de la recherche partenariale ait été relativement clair, les différentes étapes menant à sa réalisation (les sous-plans) n'ont été discutées que succinctement.

## Conclusion

Il est possible de constater la présence de multiples sources de conflits inhérents au processus de recherche partenariale. Il s'agit d'une dynamique complexe en partie parce que les acteurs sociaux proviennent de milieux différents.

Dans un premier temps, on constate que la recherche elle-même relève d'un rapport social davantage que d'une action sociale traditionnelle. Dans de tels rapports, les conflits sont susceptibles d'émerger lors de la co-construction de la recherche. Cela fait en sorte que la négociation s'avère souvent nécessaire. Deuxièmement, l'étude de cas a soulevé la problématique entourant les intérêts et les objectifs de chacun des deux acteurs sociaux provenant de « mondes » différents, impliqués dans le processus de co-construction des savoirs et agissant à partir de leurs valeurs et leurs normes. Ces éléments sont susceptibles d'expliquer la provenance desdits conflits. De plus, l'étude de ce cas a également permis de faire ressortir le fait que la négociation, dans le cadre d'un tel processus, aurait avantage à se dérouler de manière soutenue à toutes les étapes de la recherche.

En terminant, on peut affirmer que la recherche partenariale constitue une forme particulière d'action sociale qui ne se limite pas à l'accomplissement d'une action collective à partir du rassemblement d'individus qui formeraient un groupe, mais plutôt une action qui nécessite la coordination d'acteurs faisant partie de groupes différents, autrement dit, un rapport. Dans le contexte de cette étude de cas, il est difficile de la considérer comme une action sociale ayant impliqué une forme de coopération entre les acteurs (une co-construction), mais plutôt une tentative de coordination d'acteurs ayant des intérêts, des rôles et des motivations intrinsèquement différentes. Dans ce type d'action commune, la négociation et l'agencement des sous-plans respectifs tout au long du processus de recherche partenariale sont essentiels pour que ceux-ci ne soient pas contradictoires et que l'intention à la base du processus de recherche soit respectée.

## Références

Bratman, M. E. (1999). *Faces of Intention: Selected Essays on Intention and Agency*. Cambridge : Cambridge University Press.

Caillouette, J. et Soussi S. A. (2014). L'espace de recherche partenariale : le poids des identités d'acteurs. Dans J.-M. Fontan, J.-L. Klein et D. Bussièrès (dir.), *Le défi de l'innovation sociale partagée*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

De Terssac, G. (2003). La théorie de la régulation sociale : repères pour un débat. Dans G. De Terssac (dir.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud : débats et prolongements*. Paris : La Découverte.

Durkheim, É. (2007). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France.

Myers, G. E. et Myers, M. T. (1990). *Les bases de la communication humaine : une approche théorique et pratique* (2e éd). Montréal : McGraw-Hill.

Pfefferkorn, R. (2007). *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*. Paris : La Dispute.

Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

Reynaud, J.-D. (2003a). Une théorie de la régulation sociale : pour quoi faire ? Dans G. De Terssac (dir.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud : débats et prolongements*. Paris : La Découverte.

Reynaud, J.-D. (2003b). Régulation de contrôle, régulation autonome, régulation conjointe. Dans G. De Terssac (dir.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud : débats et prolongements*. Paris: La Découverte.

Searle, J. (2010). *Making the Social World: The Structure of Human Civilization*. Oxford : University Press UK.

Tremblay, D.-G. et Rochman, J. (2017). Les processus de collaboration et de partage des connaissances dans la recherche partenariale : de la reconnaissance des identités en émergence d'une communauté de pratique. Dans A. Gillet et D.-G. Tremblay (dir.), *Les recherches partenariales et collaboratives*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Tremblay, P.-A. (2014). Une sociologie de la recherche partenariale. Dans J.-M. Fontan, J.-L. Klein et D. Bussièrès (dir.), *Le défi de l'innovation sociale partagée*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Tuomela, R. (1995). *The importance of us: a philosophical study of basic social notions*. Stanford, Calif.: Stanford University Press.

Tuomela, R. (2010). *The Philosophy of Sociality: The Shared Point of View*. Oxford: Oxford University Press.

Weber, M. (1971). *Économie et société*. Paris : Plon.

Titre du document

Actes du 4<sup>e</sup> Colloque étudiant sur la recherche  
partenariale

Éditeur

Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie  
et l'épistémologie de la recherche partenariale

Conception graphique

Marlène Pominville-Racette

Contact

Jean-Marc Fontan

fontan.jean-marc@uqam.ca

514-987-3000, poste 0240

Université du Québec à Montréal

Montréal (Québec) H3C 3P8

Accès Internet

<https://chairerp.uqam.ca>

Date de parution

Octobre 2020